

L'ACTIVITÉ 2018 EN SANTÉ-SÉCURITÉ TRAVAIL



SOMMAIRE

EFFECTIFS, ACTIVITÉ SST ET POPULATION

Les équipes SST en MSA	4-5
Populations concernées	6-7

FONDEMENTS DU PLAN SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL 2016 › 2020

Prévention primaire, une ambition partagée	8-9
--	-----

PRIORITÉS DU PLAN SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL 2016 › 2020

Agir sur le risque animal bovin lait - bovin viande auprès des exploitants	10-11
Agir sur le risque animal dans la filière hippique auprès de ses professionnels	12-13
Agir sur le risque chimique	14-15
Agir sur la conception des machines	16-17
Prévention du risque chutes de hauteur	18-19
Agir sur les déterminants des situations de travail générateurs de risques psycho-sociaux	20-21
Agir sur la prévention des troubles musculo-squelettiques	22-23
Employabilité des actifs agricoles et préservation de la santé au travail	24-25

FILIÈRES

Bilan des actions menées et des mesures déployées auprès des filières agricoles	26-27
Dispositifs techniques et financiers	28-29

ÉTUDES ET ENQUÊTES

AGRICAN / Réseau Pathologies Respiratoires Agricoles National (REPRAN)	30
COSET-MSA / Recommandations pour le suivi médical des travailleurs exposés à la tuberculose bovine	31
SMARTTIQ / Étude sur les AT graves non mortels	32
Phyt'Attitude / Observatoire des TMS des actifs agricoles / Observatoire des zoonoses en agriculture	33

INSTANCES DE PRÉVENTION

Bilan Comités techniques régionaux 2018 / Plan Santé au Travail 3	34
CPHSCT	35

FONCTIONS SUPPORTS

Juridique / Déploiement @toutprev	36
SSTa et PRAP / Évaluation des actions SST / Point formation	37
Bilan 2018 de l'Allocation Actions de santé au travail	38-39
Pilotage et suivi de l'activité SST	39

LES CAISSES ULTRAMARINES

Activité et actions menées dans les départements d'Outre-Mer	40-41
--	-------

PROMOTION DES ACTIONS

Valorisation et promotion des politiques sociales	42
---	----

ÉDITORIAL

Patrice Heurtaut

Directeur Santé Sécurité au Travail, CCMSA



Le bilan SST 2018 vous présente un panorama d'actions menées qui illustre la volonté de la MSA de répondre aux besoins et aux demandes des travailleurs et des entreprises du monde agricole.

Le Plan Santé Sécurité au Travail 2016-2020, arrivé à mi-parcours, structure une partie de l'activité des services SST qui s'étend plus largement à de nombreuses actions locales présentées également dans cette brochure.

Nous avons mené en 2018 une étude sur les préoccupations des dirigeants d'entreprise qui montre que la principale préoccupation des chefs d'entreprises est d'ordre financier et que la prévention des risques professionnels n'est pas identifiée comme un enjeu de performance. Ce constat nous confirme qu'il convient de prendre en compte les évolutions du monde du travail et d'anticiper l'émergence de nouveaux risques. L'acquisition de connaissances au travers d'études et le développement de formations sont essentiels pour initier et installer une culture de prévention dans les entreprises et pour replacer la prévention primaire au

cœur des pratiques professionnelles des métiers de la Santé-Sécurité au Travail.

La conception et l'aménagement des lieux de travail sont des déclinaisons opérationnelles d'actions SST menées en prévention primaire. En 2018, nous avons également conçu un guide pour accompagner les exploitants agricoles dans leur choix d'investissement en matière de nouvelles technologies. L'ensemble de ces projets est source de performance pour l'exploitation, de santé pour les acteurs, donc de qualité de vie au travail.

Le nouveau site Santé Sécurité au travail en Agriculture (SSA), mis en place par la MSA en 2018, favorise le développement de cette culture de prévention qui passe par la mise à disposition des ressources documentaires SST de la MSA, accessibles par tous les acteurs du secteur agricole.

Ce bilan SST 2018 est le résultat de l'engagement des équipes SST sur les territoires et je tenais à les en remercier.



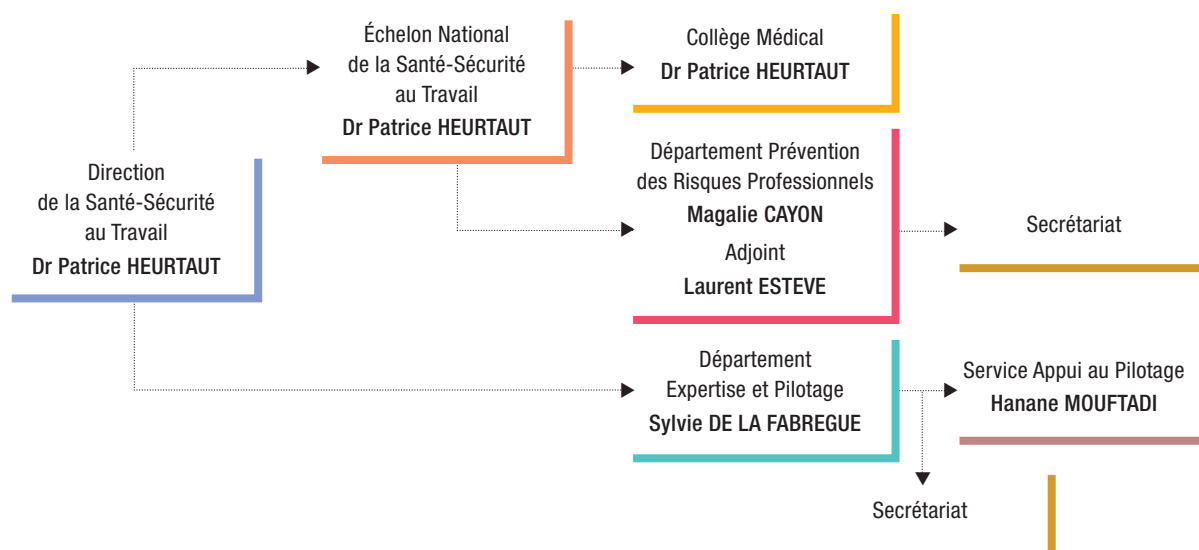
EFFECTIFS, ACTIVITÉ SST ET POPULATION

Les équipes SST en MSA

Bilan des effectifs

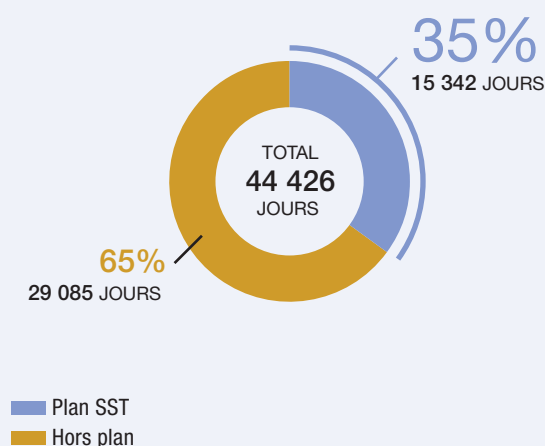
Chiffres MSA	CCMSA
On recense 34 services de Santé-Sécurité au Travail et pour une MSA (Charentes) une association de santé au travail et un service de prévention des risques professionnels. En 2018, le réseau SST est composé (effectifs et équivalent temps plein (ETP) dédiés à la SST) : • Des équipes pluridisciplinaires de santé au travail : • 289,0 ETP médecins du travail (dédiés aux SA, ATEXA et conventions) ; • 156,8 ETP infirmiers de santé au travail ; • 244,8 ETP secrétaires et assistants médico-administratifs pour la santé au travail • Des équipes de Prévention des risques Professionnels (PRP) : • 244,4 ETP conseillers PRP ; • 55,0 ETP secrétaires et assistants PRP L'effectif total est de 990 ETP. Source : fichiers 2018 des effectifs et ETP MSA (code DMA) – RHC	La direction de la SST de la CCMSA est composée de deux entités : • L'Echelon National de la Santé-Sécurité au Travail comprenant le Collège Médical et le Département Prévention des Risques Professionnels, • Le Département Expertise et Pilotage (comprenant le Service Appui au Pilotage) En 2018, la direction SST est composée (ETP) de : • 1 directeur SST (1 ETP) ; • 5 médecins du travail conseillers techniques nationaux équivalant à 3,9 ETP ; • 1 infirmier conseiller technique national à 1 ETP ; • 4 secrétaires et assistants équivalant à 4 ETP ; • 4 responsables administratifs équivalant à 3,9 ETP ; • 10 conseillers nationaux en prévention des risques professionnels équivalant à 9,6 ETP ; • 10 chargés de missions/chargés d'études équivalant à 9,4 ETP ; L'effectif total est de 32,8 ETP. Source : CCMSA

Organigramme de la Direction Santé Sécurité au Travail (DSST) de la CCMSA



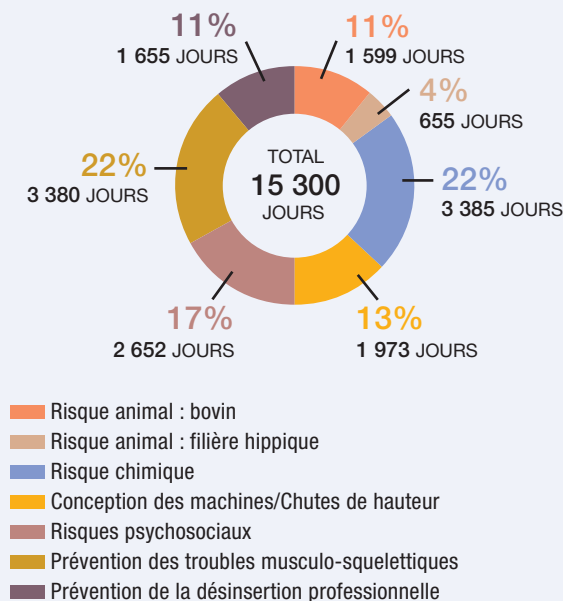
Temps des équipes SST consacré aux différentes thématiques

Temps consacré aux actions en milieu de travail SST



35% du temps passé en actions en milieu de travail concerne des actions en lien avec le Plan Santé sécurité au Travail.

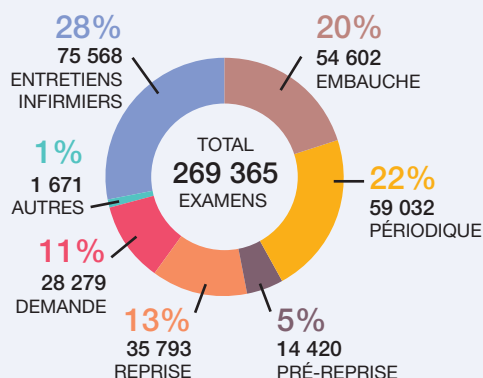
Pourcentage du temps passé en actions en milieu de travail liées au Plan Santé Sécurité au Travail



Activité médicale des équipes de Santé au Travail

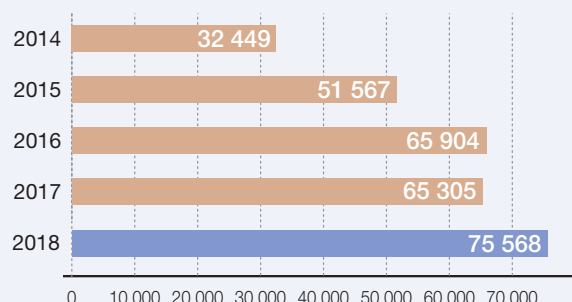
Les salariés agricoles ont bénéficié de 269 365 examens avec les médecins du travail et les infirmiers en 2018.

Surveillance médicale : répartition des examens réalisés en 2018 pour les salariés agricoles (par type)



Source : 35 MSA – SID META II Santé Sécurité au Travail 2018

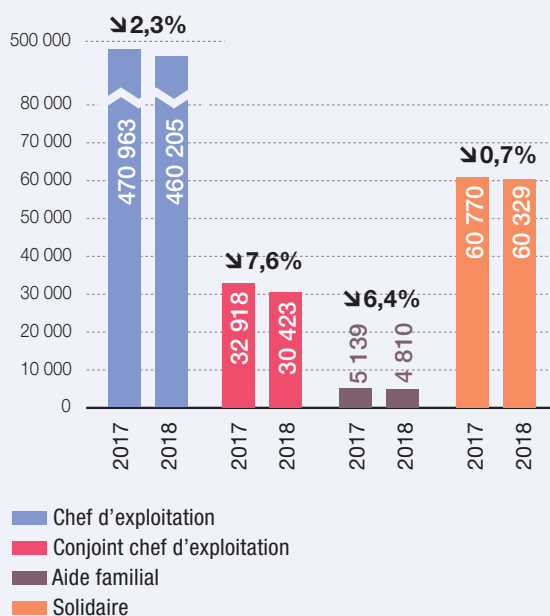
Evolution du nombre d'entretiens infirmiers réalisés par année auprès des salariés agricoles



40% des examens médicaux des non-salariés agricoles concernent des cas complexes et plus d'1 examen sur 2 a une action de suite.

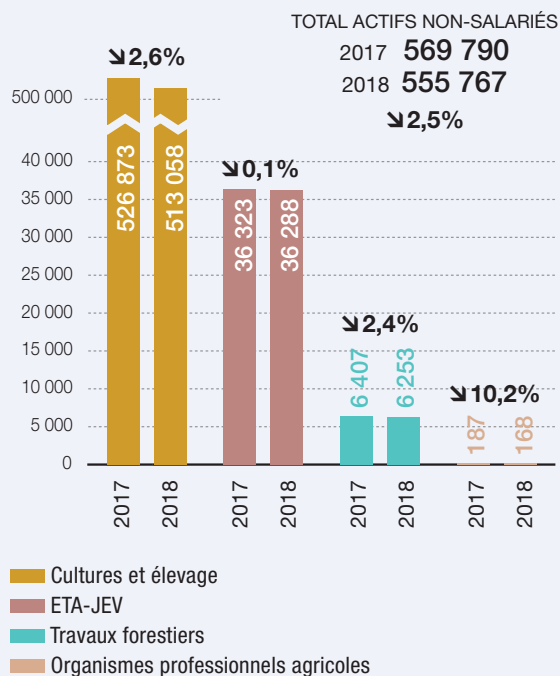
La population des non-salariés agricoles et l'emploi en 2018

Répartition par statuts



Source : SAAEXA 2017-2018

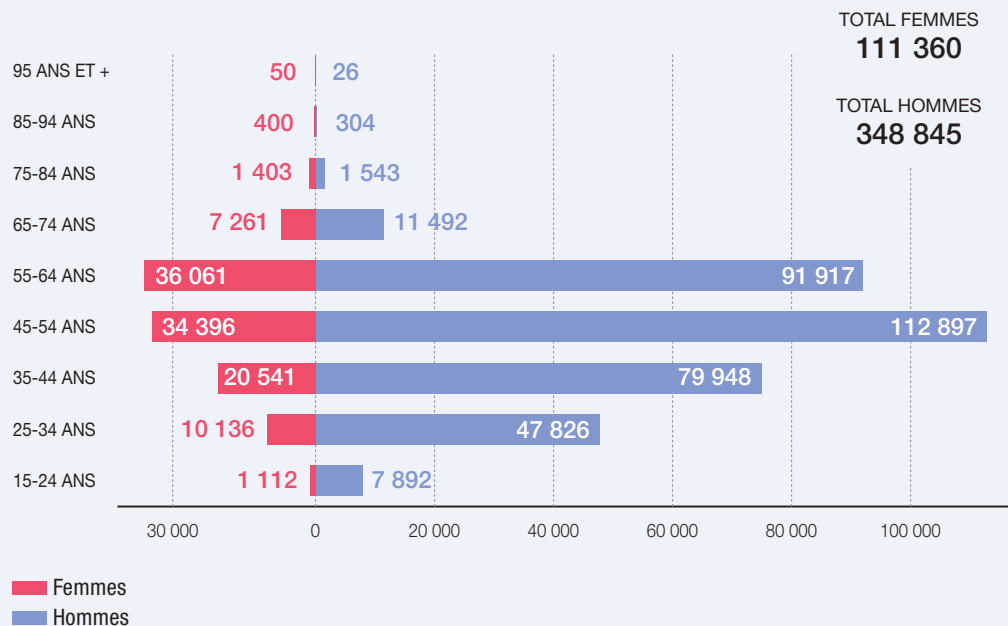
Répartition par secteurs d'activités agricole



Source : SAAEXA 2017-2018

Démographie des non-salariés agricoles en 2018

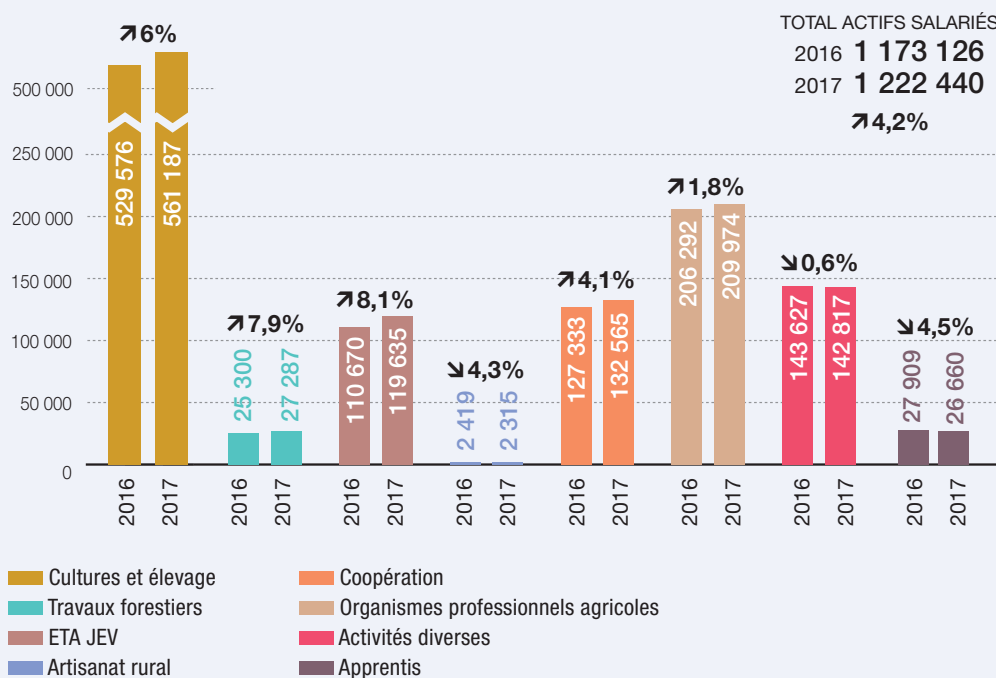
Pyramide des âges et répartition par sexe des chefs d'exploitation



Source : SAAEXA 2018

La population des salariés agricoles et l'emploi en 2017

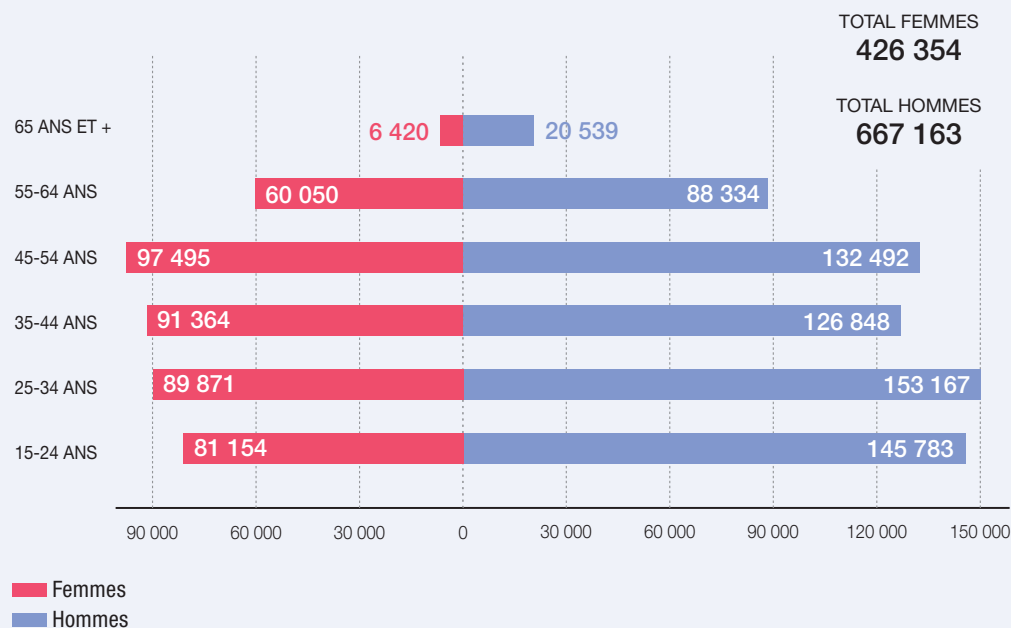
Répartition par secteurs d'activités agricole



Source : SISAL 2016-2017

Démographie des salariés agricoles en 2017

Pyramide des âges et répartition par sexe des salariés agricoles



Source : SISAL 2017

Prévention primaire, une ambition partagée

La prévention primaire des risques professionnels consiste à développer des situations de travail générant des conditions d'exécution du travail favorables à l'épanouissement physique et mental des individus. Le travail réel est propre à chaque individu ; il consiste à interpréter le travail prescrit, les ressources disponibles et les contraintes effectives, afin de produire un bien ou un service.

De ce fait, pour faire de la prévention primaire des risques professionnels, il est nécessaire que les entreprises fassent les liens entre la santé et la sécurité des travailleurs et les enjeux de performance de

l'entreprise. Sans ces liens, la prévention n'est perçue que comme une obligation pour les entreprises, qu'elles subissent et pour laquelle certaines ne veulent ni ne peuvent s'investir.

Cette approche de la prévention, qui consiste à rendre acteur l'ensemble des travailleurs de l'entreprise et à intégrer les questions de santé et sécurité au travail dans l'ensemble des projets de transformation qui impactent les conditions de réalisation du travail, vise non seulement la réduction des AT et MP mais aussi la valorisation des travailleurs et un engagement plus important de leur part



(et donc une meilleure efficacité). Cette approche que la MSA souhaite aujourd'hui davantage promouvoir est donc un levier essentiel vers une meilleure qualité de vie au travail.

Conception et aménagement

Depuis 2012, la MSA développe les compétences de son réseau de préventeurs afin de leur permettre d'accompagner les entreprises agricoles dans leurs projets de conception et d'aménagement des lieux de travail. Ces actions menées très en amont des projets illustrent les accompagnements réalisés par la MSA dans le domaine de la prévention primaire.

Il a été proposé aux équipes SST de la MSA de bénéficier d'une formation-action sur la conception et l'aménagement des lieux de travail. Les préventeurs se perfectionnent à l'identification des problématiques de travail en se basant sur une approche ergonomique. De plus, ils amé-

liorent leur connaissance des acteurs (architectes, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre...) et des caractéristiques des projets d'investissement. La formation a été enrichie de retours d'expériences de projets ayant été accompagnés, basés sur les témoignages des responsables et salariés d'entreprises et des préventeurs de la MSA.

En 2018, une formation à l'utilisation du logiciel de modélisation d'espaces, Sketchup®, est venue compléter la palette d'outils des conseillers en prévention, des infirmiers de santé au travail et des médecins du travail pour simuler les activités de travail et ainsi accompagner les entre-

prises dans leur projet pour favoriser leurs conditions de travail tout en préservant la performance de l'entreprise. En tout, 20 préventeurs ont été formés.

Les projets accompagnés couvrent l'ensemble des secteurs d'activités : laiterie, bâtiment d'élevage, station de conditionnement en arboriculture, conception de serre et cave de vinification, aménagement de scieries, etc. La diversité se retrouve également dans la taille des projets accompagnés : d'un simple achat de matériels ou d'aménagement d'un poste de travail jusqu'à la conception et l'aménagement d'un bâtiment.

La prévention primaire s'invite au SIMA

En 2018, s'est déroulée la construction des animations pour le SIMA 2019. L'angle de communication et d'animation a été volontairement axé sur la prévention primaire. Les visiteurs ont pu ainsi réfléchir

à leur organisation du travail et rechercher des solutions de prévention au travers de supports variés comme une animation de réalité virtuelle, des quizz, des vidéos, une BD...

De nombreux sujets ont été abordés comme le remplissage du pulvérisateur, le débouillage en sécurité d'une désileuse, la montée et la descente d'un tas d'ensilage, la descente de tracteur ou encore l'achat d'un robot.

La QVT pour relier les enjeux de prévention à ceux des entreprises

En 2018, la MSA a mené une étude sur les préoccupations des dirigeants d'entreprise. 1 000 entreprises affiliées au régime agricole ont été consultées. Il en résulte que la principale préoccupation des chefs d'entreprises agricoles est d'ordre éco-

nomique. Les dirigeants ont conscience que leurs salariés ou eux-mêmes sont exposés à des risques professionnels. Leurs pratiques en matière de prévention des risques professionnels sont centrées essentiellement sur la mise à disposition

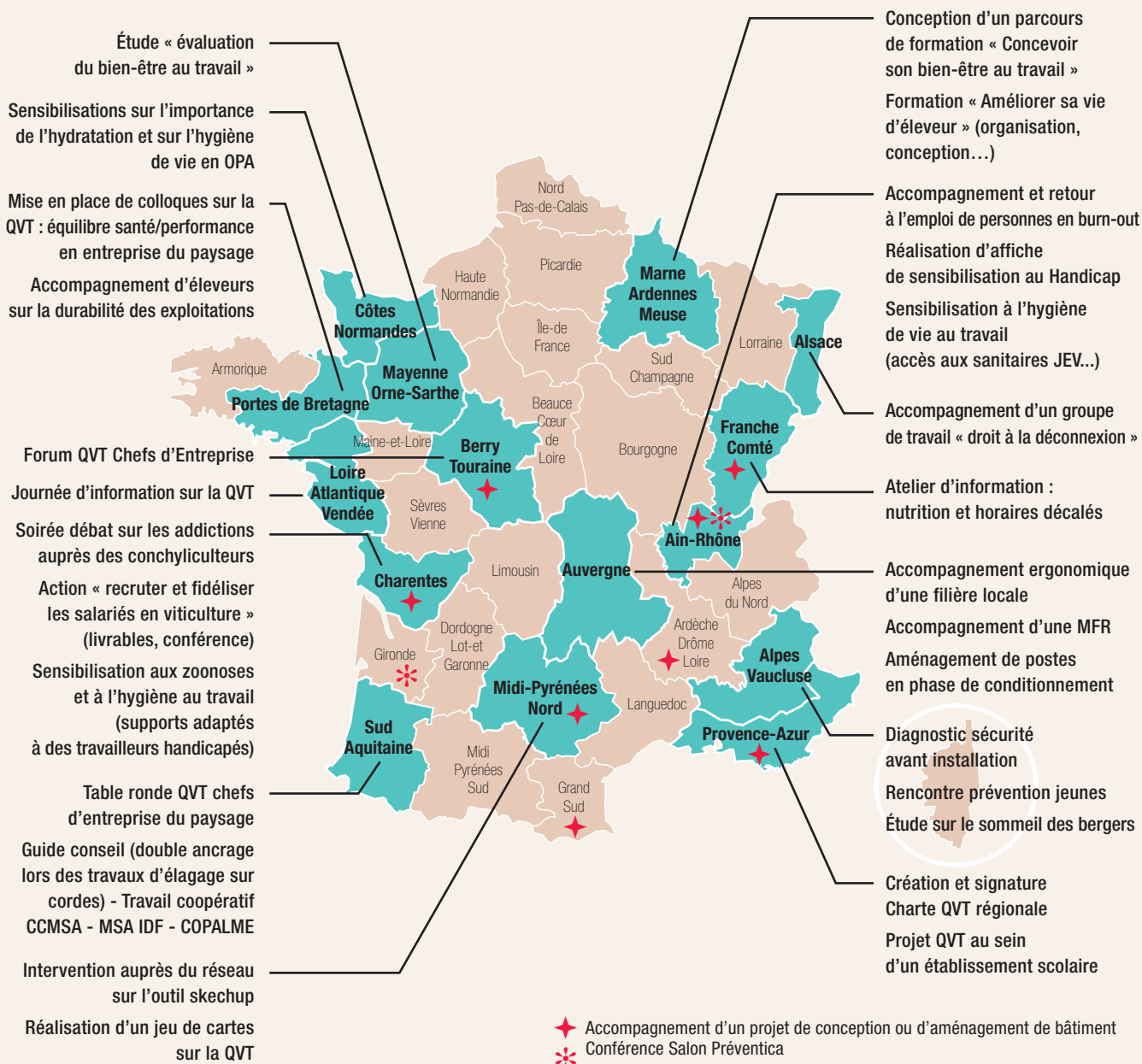
d'équipements de protection individuelle (EPI). Cela traduit une vision réglementaire de la prévention qui vise essentiellement à protéger les salariés mais qui fait peu de liens avec l'organisation du travail, le management et la performance de l'entreprise.

L'ambition de la MSA est d'accompagner les chefs d'entreprise dans une approche de prévention primaire. Pour cela, la MSA développe des outils d'intervention innovants et contributeurs d'une meilleure qualité de vie au travail. Ainsi, en 2018, a été conçue une formation-action à destination du réseau de préventeurs de la MSA sur la mise en place d'espaces de discussion sur le travail. Elle a pour objectifs de favoriser l'expression des salariés sur leurs questions liées au travail (relations de travail, sens du travail, difficultés de travail etc.) et la recherche collective d'améliorations. Cette formation sera expérimentée en 2019 par 5 MSA.

L'année 2018 a aussi permis de concevoir un guide d'accompagnement des exploitants agricoles souhaitant investir dans de nouvelles technologies. Ce guide est issu des résultats de l'étude réalisée par l'ARACT Grand Est en collaboration avec les MSA Lorraine, Marne-Ardenne-Meuse et la Caisse Assurance Accident Agricole (CAAA) de Moselle. L'idée de cet accompagnement est qu'une nouvelle technologie peut constituer une source de qualité de vie au travail pour l'ensemble des travailleurs de l'exploitation. Pour ce faire, il est nécessaire que l'exploitant soit maître de son projet du début à la fin.

Etre maître de son projet est un premier pas vers la QVT. Le guide, composé de cinq étapes, lui permet de définir clairement ses objectifs, d'identifier l'ensemble des solutions qui existent et qui peuvent répondre à ses besoins, d'anticiper les changements que les solutions vont engendrer sur le travail, sur l'organisation et sur les travailleurs de l'exploitation. Ce guide est à la disposition des exploitants agricoles et peut faire l'objet d'un accompagnement de la part de la MSA ou du réseau ANACT-ARACT.

Exemples d'actions locales menées par les MSA



Agir sur le risque animal bovin lait - bovin viande auprès des exploitants

La formation auprès des éleveurs : **manipulation-contention des bovins et chien de troupeau**

Par **Florian Dassé**, conseiller national en prévention des risques, DSST, CCMSA



98

**OBSERVATIONS
D'ACTIVITÉS EN ÉLEVAGE**

REMONTÉES EN 2018.

2

**THÉMATIQUES – LA TRAITE
AU ROTO ET AU ROBOT –**

ONT FAIT L'OBJET D'UNE
SYNTHÈSE ET SONT DISPONIBLES
SUR L'INTRANET INSTITUTIONNEL.

La mise en place de formations auprès des exploitants bovins-lait / bovins-viande vise à réduire le risque du travail au contact avec les animaux. Elles ont donc été intégrées au Plan Santé Sécurité au Travail. Ces formations portent sur la manipulation-contention des bovins ou encore sur l'éducation et l'introduction d'un chien auprès d'un troupeau. Elles ont été élaborées et sont déployées aujourd'hui en partenariat avec les réseaux de formateurs de l'Institut de l'Élevage. Elles sont exclusivement animées par ces formateurs, professionnels reconnus du comportement animal. Leur objectif commun est de faciliter le travail au quotidien des éleveurs, leur permettre d'intervenir et de manipuler leurs animaux en sécurité.

La formation manipulation-contention des bovins existe depuis de nombreuses années et est connue par la profession. Pour renouveler son contenu et attirer à nouveau les éleveurs sur des sujets d'intérêts, des MSA

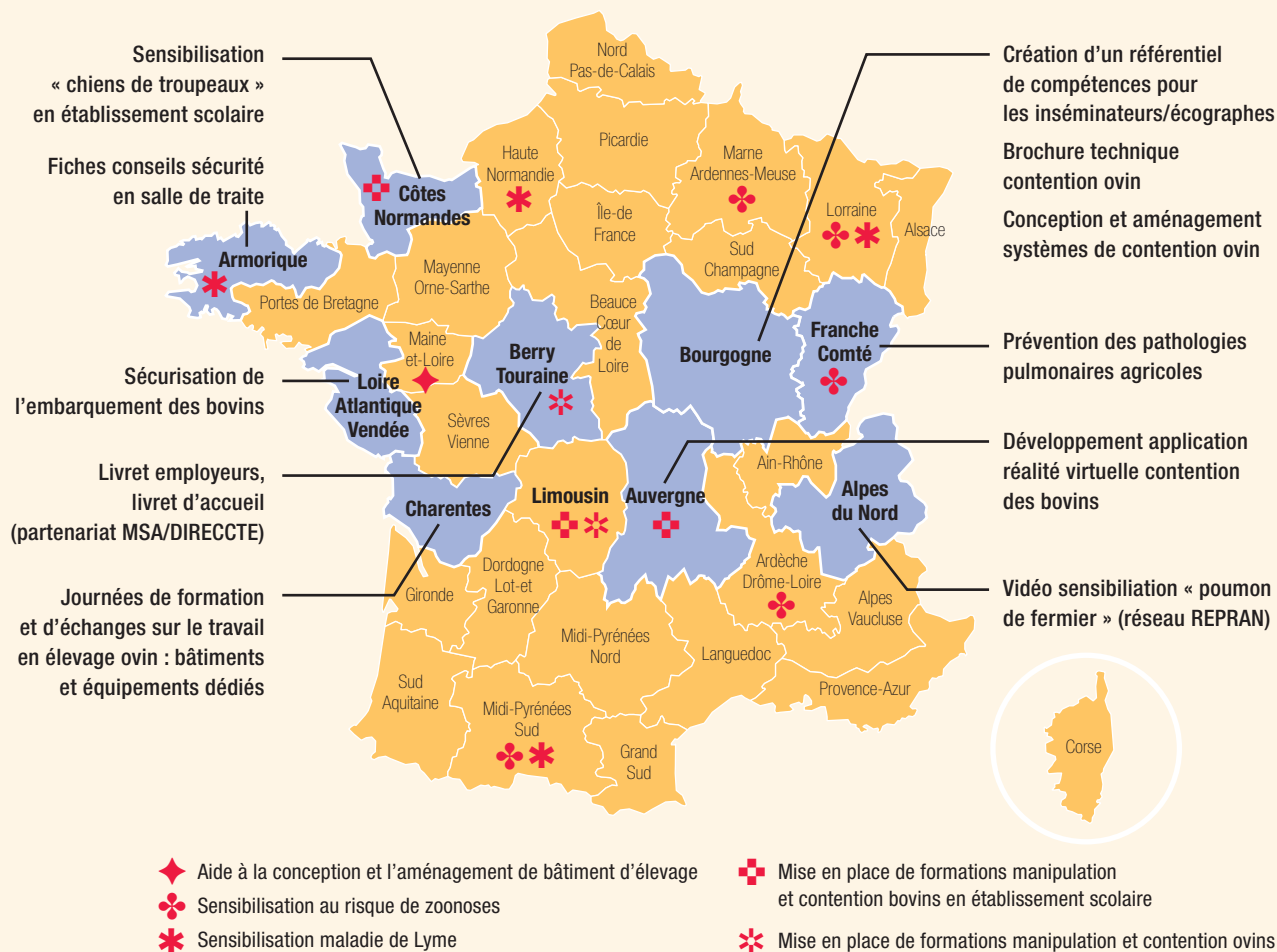
ont développé des journées thématiques spécifiques comme l'embarquement au pré, le parage, la prophylaxie, l'aménagement d'une installation de contention...

La formation chien de troupeau correspond au volet 3 du parcours co-construit avec l'Institut de l'Élevage « Comprendre son troupeau pour travailler en sécurité avec son chien ». Celui-ci s'inscrit dans la continuité des précédents volets assurés généralement par d'autres organisations professionnelles comme les Chambres d'Agriculture. Ces formations ont donné lieu à la mise en place de nombreux partenariats locaux.

Malgré les difficultés récurrentes rencontrées pour le déploiement de ces formations (faible disponibilité des éleveurs, annulation de dernière minute en raison de travaux cultureaux...), l'année 2018 a été une réussite : la cible nationale était de 766 éleveurs à former, celle-ci a été largement dépassée avec 1 040 éleveurs participant à ces formations.

Des journées thématiques sur le parage, la prophylaxie... ont été développées par certaines MSA et ont permis de donner un nouveau souffle aux formations manipulation et contention des bovins. "

Exemples d'actions locales menées par les MSA



ZOOM SUR...

Le projet « Bâtiment d'élevage de bovins laitiers de demain » porté par le Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière (CNIEL)

Quel est l'objectif ?

La filière laitière française a été frappée par des crises récurrentes et est confrontée à de fortes restructurations depuis plusieurs années. Pour le maintien de sa compétitivité et de la pérennité de ses activités, les bâtiments d'élevage constituent un levier important de l'organisation et des performances technico-économiques des exploitants ; c'est pour cette raison que la CCMSA a répondu favorablement à la sollicitation du CNIEL pour ce projet.

Qui est concerné ?

L'objectif de ce programme de recherche appliquée est d'identifier les clés et

leviers afin que les professionnels de l'élevage laitier disposent demain de bâtiments innovants et conciliant plusieurs aspects : économes en investissement et en travail, respectueux du bien-être et de la santé à la fois de l'éleveur et de ses animaux, à l'écoute des attentes sociétales en matière d'intégration de l'élevage dans les territoires...

Comment s'est déroulée l'action ?

La MSA est impliquée dans l'action M1 « Analyse-évaluation multicritères de projets et d'innovations bâtiments et équipements bovins lait ». Son objectif est de proposer une méthodologie d'accompagnement lors d'un projet de

construction ou de réaménagement d'un bâtiment d'élevage ou pour le recours à une innovation. Le travail consiste en une phase d'enquête auprès d'éleveurs et de professionnels du bâtiment permettant d'établir une méthodologie partagée et destinée aux porteurs de projets, aux prescripteurs, aux installateurs de matériels et constructeurs, aux acteurs de la recherche et développement ainsi qu'aux enseignants et apprenants.

Agir sur le risque animal dans la filière hippique auprès de ses professionnels

Faire prendre conscience aux professionnels des métiers du cheval de l'importance de leur santé physique et mentale

Par Chloé Deschamps, conseillère nationale en prévention des risques professionnels, DSST, CCMSA

L'expression « un esprit sain dans un corps sain » illustre le fait que la santé mentale et la santé physique sont indissociables. Ainsi, il est important que les professionnels des métiers du cheval se préparent mentalement et physiquement à leurs journées de travail pour mieux appréhender les situations à risques et éviter les lésions physiques liés aux activités particulièrement sportives auxquelles ils sont soumis.

Dans le cadre du Plan SST 2016-2020, un kit « Préparation physique et mentale du professionnel de la filière équestre » a été élaboré et sert de support d'information. Il peut par exemple être distribué aux professionnels lors de formations ou lors de visites ou examens médicaux du travail. Dans ce kit, se trouvent un guide

« Associer travail, santé et performance » et un livret pratique d'exercices d'échauffement.

Par ailleurs, la CCMSA apporte son soutien à Hippolia, pôle de compétitivité dédiée à la filière équine et fait partie du groupe de travail de normalisation « Sports équestres » de l'Afnor.

Sinistralité

La filière « hippique » est au premier rang des activités agricoles les plus accidentogènes, avec un « taux de fréquence »¹ d'accidents avec arrêt des salariés agricoles de 77,7.

Au sein de cette filière, le secteur des courses est tout particulièrement accidentogène avec notamment plus de 22 décès en course depuis 1975.

Sur la période 2010-2016, 307 accidents de travail en course et 39 à l'entraînement surviennent en moyenne par an (soit 88% des accidents de travail en course et 12% à l'entraînement).

Sur ces 307 accidents de travail moyens annuels sur la période considérée, 80% d'entre eux (242 en moyenne par an) génèrent un arrêt de travail.

1. Nombre d'accident avec arrêt pour 1 000 000 d'heures travaillées.

Parce que chevaux et humains vivent dans des mondes sensoriels différents, les erreurs d'interprétation des comportements et postures entre eux sont fréquentes. "

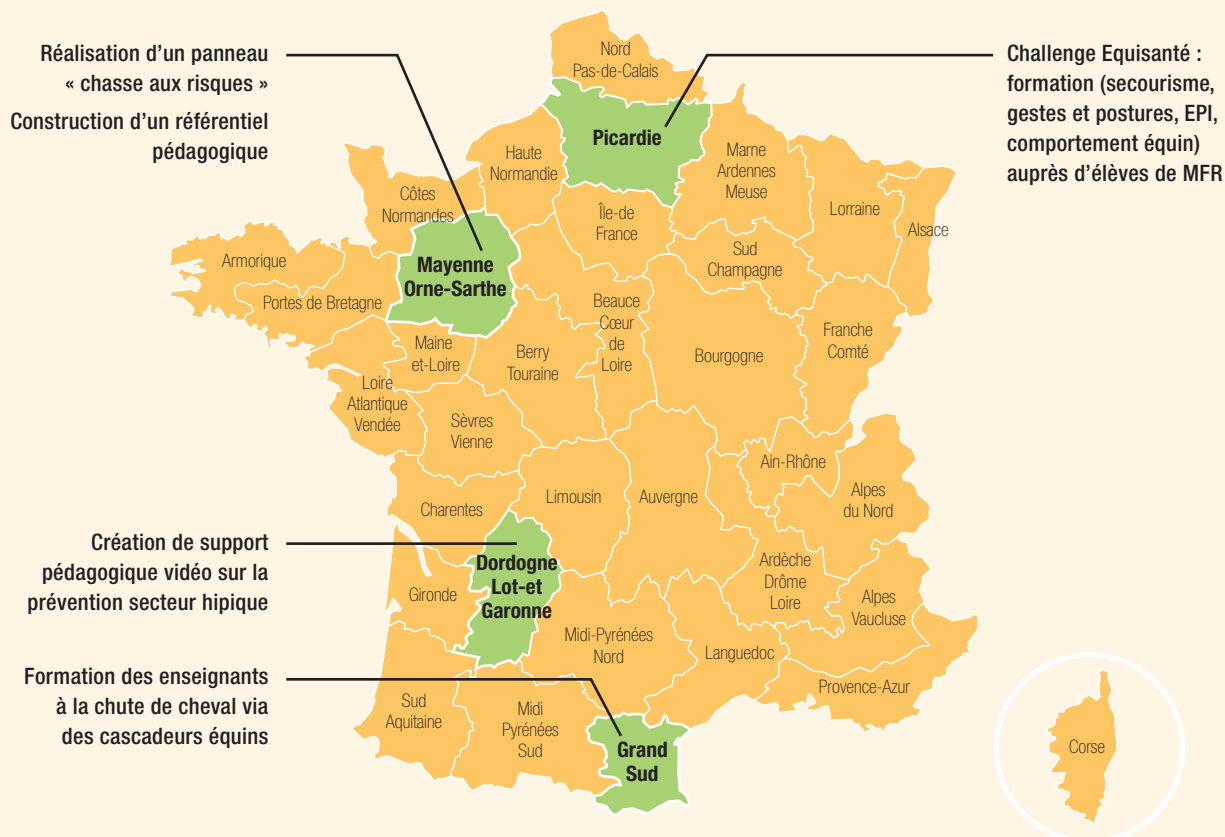


1 018

KITS « PRÉPARATION PHYSIQUE ET MENTALE »

ONT ÉTÉ DISTRIBUÉS EN 2018
PAR LES ACTEURS SST
DE LA MSA AUX PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DU CHEVAL.

Exemples d'actions locales menées par les MSA



ZOOM SUR...

La formation au Haras de la Cense

Quel est l'objectif ?

En 2018, une sixième session de formation du réseau SST a été organisée au Haras de la Cense. Elle porte sur les connaissances de base de la filière équine et sur le comportement animal. La montée en compétence du réseau SST a pour but de mieux déployer les actions de prévention auprès des professionnels de la filière équine.

Qui est concerné ?

Le réseau SST (médecins, infirmiers et conseillers en prévention des risques professionnels) est la première cible de cette journée de formation bénéficiant au final aux professionnels de la filière équine.

Comment s'est déroulée l'action ?

- En matinée, en salle : présentation de la filière équine, du comportement des chevaux en liberté et de ceux domestiqués, de la sécurité en fonction des activités équestres.
- En après-midi en extérieur : visite des structures (prés, écurie, rond de longe, manège, boxes, etc.), démonstration de manipulation de chevaux.

Agir sur le risque chimique - action centrée sur les agents chimiques dangereux, cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques

Accompagner les entreprises (salariés ou non-salariés) à la **réalisation de l'ERC faisant la promotion de l'outil SEIRICH**

Déploiement de l'action sur le terrain par les 35 MSA

Par Jean-Christophe Garnier,

conseiller national en prévention des risques, DSST, CCMSA

et Gérard Bernadac,

médecin du travail conseiller technique national, DSST, CCMSA

L'année 2018 correspond à la deuxième année de la phase opérationnelle de mise en œuvre de l'accompagnement des entreprises à l'Evaluation des Risques Chimiques avec l'outil SEIRICH (Système d'Evaluation et d'Information sur les Risques CHimiques en milieu professionnel). Un des objectifs est de permettre aux entreprises de réduire l'exposition aux CMR (Cancérogènes, Mutagènes, toxiques pour la Reproduction).

Les MSA ont mené des actions de communication et de sensibilisation à la fois sur l'Evaluation des Risques Chimiques mais aussi sur les produits chimiques CMR, que ce soit lors de salons professionnels, de journées thématiques, de rencontres avec les filières, des visites en entreprises, des visites médicales, des entretiens infirmiers...

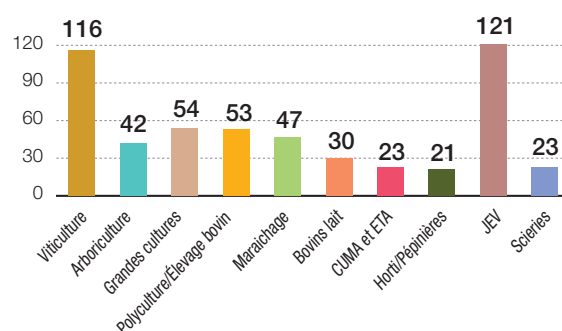
Au-delà du PSST, la prévention des risques liés aux phytosanitaires ont toujours été une priorité pour la MSA. "

Les MSA ont organisé des sessions de formation afin de proposer un accompagnement collectif ouvert à tous les secteurs pour les entreprises du régime agricole. Ainsi des formations à la démarche d'Evaluation des Risques Chimiques avec l'outil Seirich (outil de référence validé par le réseau prévention en France) ont été organisées. Pour les entreprises désireuses d'aller plus loin, les MSA ont proposé un accompagnement individuel. Un préventeur de la MSA se rend dans l'entreprise afin d'aider cette dernière à analyser les postes de travail en situation réelle, à repérer les produits chimiques et agents chimiques présents et émis dans l'entreprise. Le préventeur conseille alors sur des mesures de prévention à mettre en œuvre pour réduire le risque.

Les filières les plus mobilisées en 2018 sont la viticulture (116 ERC) et les Jardins - Espaces Verts (121).

En juillet 2018, la CCMSA et la MSA Poitou ont formé un premier groupe de référents (laborantins, enseignants...) au sein des établissements d'enseignement agricoles publics. Ces derniers ont souhaité par la

Répartition des 530 ERC Seirich 2018
Filières prioritaires (retour de 34 MSA)



suite créer leur propre réseau de référents dans les 250 établissements publics du territoire ouvrant ainsi des opportunités de déploiement futures vers les étudiants et stagiaires de l'enseignement.

En novembre 2018, la CCMSA a organisé une journée nationale avec les 70 référents risques chimiques des 35 MSA afin de faire un premier bilan des actions et échanger sur les pratiques les plus efficaces afin d'améliorer les pratiques des préventeurs.

La MSA a également fait preuve de capacité d'innovation et sera ainsi le premier organisme de prévention en France à proposer un nouveau service gratuit facilitant l'utilisation de SEIRICH (outil non sectoriel et inter régime) par la mise à disposition en ligne d'une base de données de plusieurs milliers de produits agricoles. Cela permettra aux entreprises du régime agricole d'importer directement les informations liées à un produit, réduisant considérablement le risque d'erreur et le temps de saisie dans le logiciel. Cette mise à disposition est prévue en 2019.

666

**ACCOMPAGNEMENTS
À L'ERC**

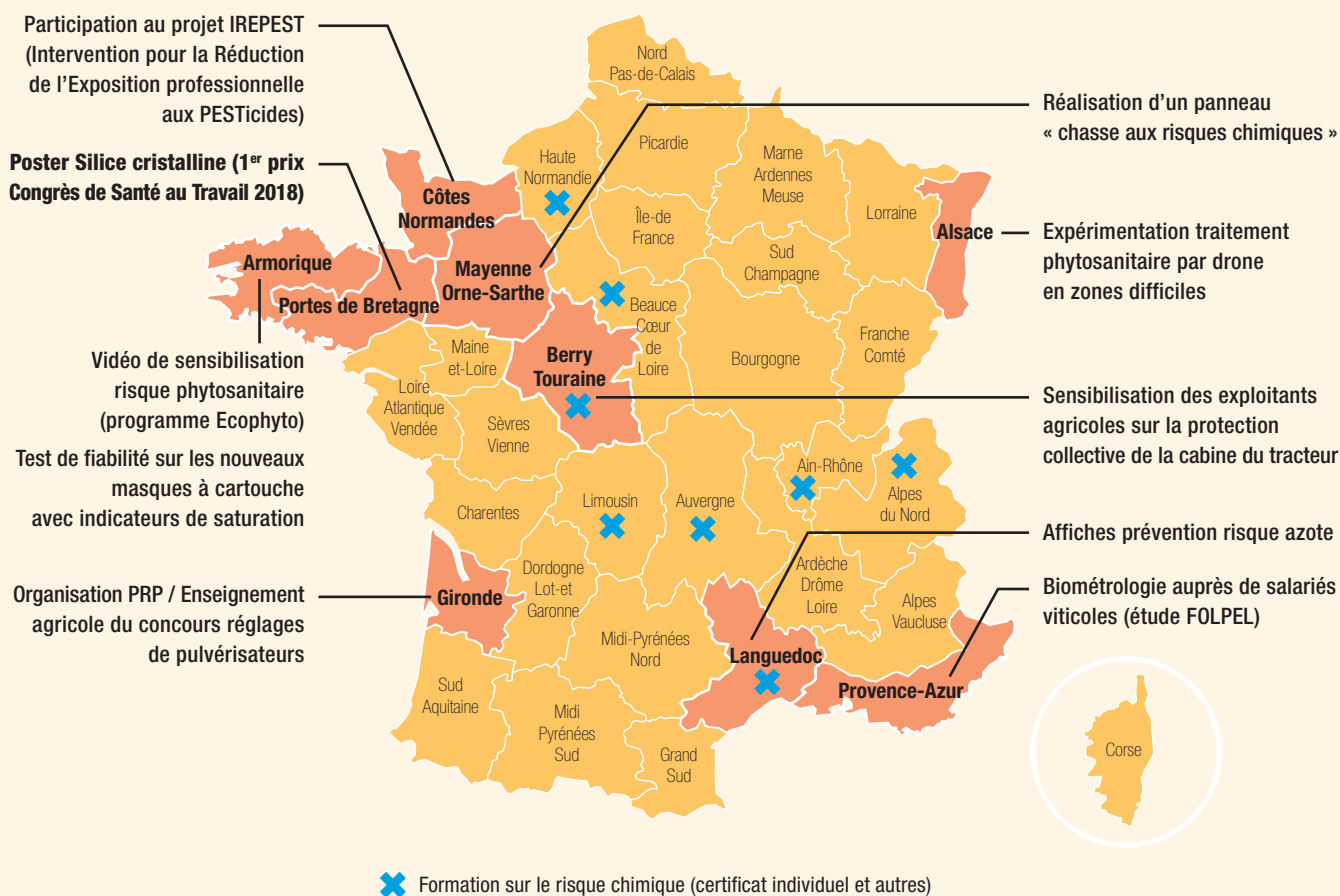
ONT ÉTÉ RÉALISÉS
EN 2018 PAR LES 35 MSA,
DONT 530 DANS
10 FILIÈRES PRIORITAIRES
INSCRITES DANS LE PSST.

1 311

**ENTREPRISES
ACCOMPAGNÉES**

EN 2 ANS
(2017 ET 2018).

Exemples d'actions locales menées par les MSA



ZOOM SUR...

Une information interne renforcée auprès du réseau SST sur le risque chimique

Par Maria Fehgali, chargée de mission, Département expertises et pilotage, DSST, CCMSA

Quel est l'objectif ?

La Direction Santé Sécurité au travail (DSST) de la CCMSA a créé en 2018 deux nouveaux supports d'information à destination de son réseau : le « Flash Info Risque Chimique » et la « Newsletter Risque Chimique ».

Ces derniers informent, de façon technique et scientifique, des éléments de connaissance et de compréhension des questions relevant de l'actualité du risque chimique. Ces informations viennent en appui des démarches de

prévention menées par le réseau SST auprès des adhérents agricoles.

Qui est concerné ?

Le Flash Info et la Newsletter sont adressés à l'ensemble du réseau des préventeurs SST en MSA.

Comment s'est déroulée l'action ?

Le Flash Info est rédigé et diffusé en fonction de l'actualité. Trois Flashs ont été publiés en 2018 sur le glyphosate, l'affaire des bébés nés sans bras et le méta-sodium.

La Newsletter Risque Chimique paraît deux fois par an. La première a été envoyée en décembre 2018. Elle présente les actions et activités de la CCMSA et différents outils et supports réalisés par les MSA : réseau Phyt'attitude, interventions auprès des agences sanitaires, études et enquêtes, participation aux groupes ministériels...

En 2019, la DSST poursuivra son travail d'information auprès de son réseau via ces deux supports.

Agir sur la conception des machines

Améliorer la sécurité des machines agricoles

Par **Benoit Moreau**, conseiller national en prévention des risques professionnels, CCMSA



134

QUESTIONS RECENSÉES

AUPRÈS DU RÉSEAU SST MSA
AUXQUELLES ONT RÉPONDU
LES 2 CONSEILLERS NATIONAUX
EN PRÉVENTION, SOIT PRÈS
DE 19 JOURNÉES DE TRAVAIL.

Depuis de nombreuses années, la CCMSA apporte son soutien technique aux programmes européens de normalisation des équipements de travail, en raison de leur incidence positive sur la conception de machines agricoles, forestières et d'espaces verts, rendues ainsi plus sûres pour les utilisateurs.

Dans le cadre du PSST 2016-2020, la MSA vient renforcer sa contribution à l'amélioration de la sécurité des machines agricoles. Pour cela, les MSA s'engagent à mutualiser un nombre défini de retours d'expérience sur la connaissance des risques liés à l'utilisation de ces machines.

Lors du SIMA 2017, des outils de recueil d'informations lors de la réalisation d'enquêtes après accident du travail ou d'observations de chantier ont été transférés aux conseillers en prévention des MSA. 2018 a donc été une année complète leur permettant la collecte des éléments pertinents d'analyse des risques ou des accidents.

La normalisation est une action de prévention primaire par laquelle la MSA contribue à défendre les intérêts des utilisateurs en termes de sécurité. "

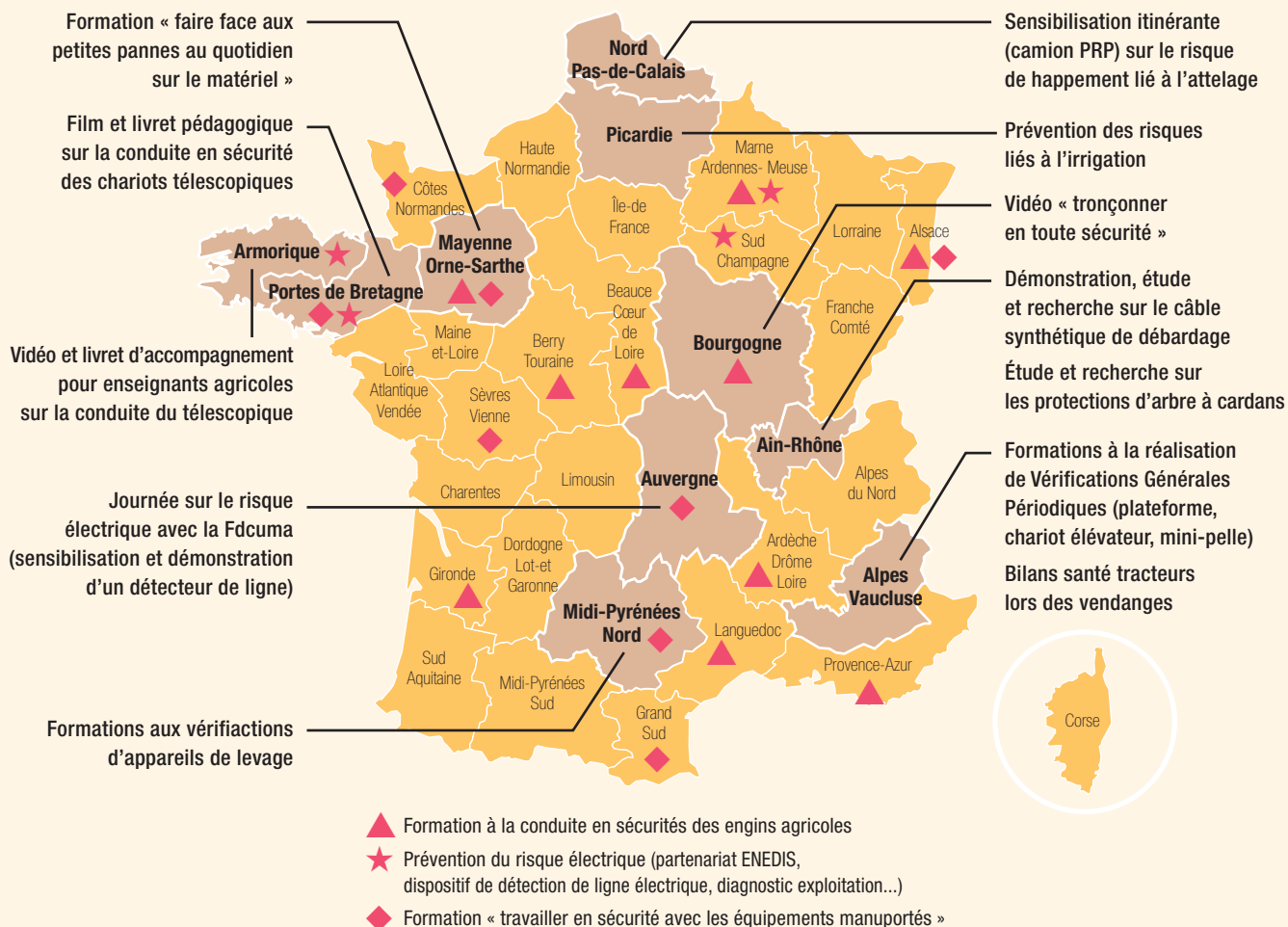
Plus de 160 enquêtes ont été effectuées sur plusieurs familles de machines pour lesquelles l'accidentologie est importante et/ou la rédaction ou révision d'une norme de sécurité est en cours (les désileuses, les récolteuses de pommes de terre et de betteraves et les machines combinées pour le sciage et le fendage de bois de chauffage comme en 2017, complétées par les taille-haies, les rogneuses de vigne, les perches d'élagage et les remorques autochargeuses).

Le contenu de ces enquêtes est valorisé à la fois lors des commissions de normalisation pour compléter les exigences de sécurité des normes de conception (machines de demain) et également auprès des utilisateurs pour améliorer leur sécurité au quotidien avec les machines en service (dépliants d'information, formation...).

Sinistralité

Le risque lié à l'utilisation des équipements de travail représente pour l'ensemble des actifs agricoles, 17 % du nombre total d'accidents du travail et 20 % des coûts et près de 30 % des accidents mortels. Les accidents les plus graves voire mortels sont générés par les matériels imposants/volumineux pouvant être utilisés ponctuellement comme les engins de récolte ou quotidiennement comme les engins servant à l'alimentation des troupeaux.

Exemples d'actions locales menées par les MSA



ZOOM SUR...

L'amélioration de la sécurité des équipements de travail en hauteur en arboriculture

Quel est l'objectif ?

Orienter le marché des équipements de travail en hauteur non motorisé en arboriculture (ETHA) vers du matériel présentant un niveau de sécurité et de productivité satisfaisant en intégrant à la fois les contraintes de travail des opérateurs (en hauteur, en portant une charge...) et de l'environnement (sol meuble, pentu, glissant...).

“ La création concertée d'un référentiel technique devrait permettre d'améliorer le niveau de sécurité des ETHA. ”

Qui est concerné ?

Tout professionnel de l'arboriculture qui est amené à utiliser des équipements de travail en hauteur non motorisés lors de la cueillette des fruits, en particulier les saisonniers, ou la taille et l'entretien des vergers.

Comment s'est déroulée cette action en 2018 ?

En capitalisant sur les travaux réalisés les années précédentes par la CCMSA et le Ministère de l'agriculture en partenariat avec la FNPF¹, l'INRS² et la DGT³ (actions de sensibilisation et de prévention des risques de chute de hauteur dans la filière, guide juridique, étude ergonomique), un groupe d'experts

composé de fabricants, d'utilisateurs, de préventeurs et des pouvoirs publics a finalisé la rédaction d'un fascicule de documentation.

Résultats

Publié en août 2018 sous la référence FD E85-052, ce fascicule fixe les règles de conception sécuritaires spécifiques aux ETHA. Les constructeurs peuvent désormais s'appuyer sur ce document pour proposer des matériels adaptés et plus sûrs. La promotion de ces ETHA auprès des préventeurs a débuté à l'automne 2018 et doit se poursuivre en 2019 auprès des entreprises.

1. Fédération nationale de producteurs de fruits
2. Institut National de Recherche et de Sécurité
3. Direction Générale du Travail

Prévention du risque chutes de hauteur

Améliorer la prévention des accidents de chutes de hauteur

Par Coralie Hayer, conseillère nationale en prévention des risques professionnel, DSST, CCMSA



Sur la prévention des chutes de hauteur, la MSA a poursuivi sa mobilisation dans le cadre de la campagne inter-régimes, en synergie avec les actions du PSST 2016-2020. "

La prévention des risques de chutes de hauteur est une priorité du PSST en agriculture et du PST 3 qui sont arrivés à mi-parcours en 2018.

Cette année a été l'occasion de dynamiser l'action inter-régimes sur la prévention des risques professionnels. En effet, depuis 2014 et le PST2, les partenaires (ministères du travail, Ministère de l'Agriculture, l'Organisme professionnel de prévention des travaux publics (OPPBTP), la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), la Caisse Nationale d'assurance maladie (CNAM) et la MSA sont associées dans une campagne de communication pour prévenir les risques de chutes de hauteur.

En 2018 pour la MSA, il a été décidé de cibler particulièrement les exploitants, les entreprises agricoles et leurs salariés agricoles. Un courrier signé par le ministre du travail et le ministre de l'Agriculture a été envoyé par mail à près de 205.000 contacts agricoles. Ce courrier rappelle l'importance de la sinistralité de cette thématique et les solutions proposées pour réduire ces accidents (un site internet dédié www.chutesdehauteur.com, des formations dispensées en région...).

Cette campagne de communication a fait l'objet de publications sur le site MSA.fr et sur les sites des MSA locales. Le nombre de visites en 2018 sur ces pages a très fortement augmenté confirmant le besoin sur la thématique.

Depuis la mise en place du plan, le bilan est très positif : 95% des personnes ayant suivi la formation la recommandent et près d'un stagiaire sur deux évoque un changement dans la manière de travailler trois mois après la formation.

Un peu plus de la moitié des personnes interrogées indiquent avoir mis en place au moins une mesure de prévention suite à la formation.

ENTRE 2015 ET 2018, LA MSA OBSERVE UNE BAISSSE DE

16%

DES ACCIDENTS « CHUTE AVEC DÉNIVELLATION » POUR LES NON-SALARIÉS

ET DE

17%

POUR LES SALARIÉS.

C'EST 4 ACCIDENTS DU TRAVAIL EN MOINS PAR JOUR PAR RAPPORT À 2013.

Exemples d'actions locales menées par les MSA



ZOOM SUR...

Un référentiel de formation pour le secours dans les arbres

Quel est l'objectif ?

Les grimpeurs arboristes sont exposés en permanence aux chutes de hauteur au-delà des moyens évitant les accidents, il est nécessaire de prévoir une assistance efficace si une victime ne peut descendre au sol et de transmettre ces techniques aux professionnels du secteur.



Qui est concerné ?

La formation est dispensée à tous les professionnels du secteur élagage volontaires par des formateurs habilités.

Comment s'est déroulée l'action ?

2018 marque le début d'une collaboration forte des acteurs du secteur, à savoir l'Union nationale des entreprises du paysage (Unep) et la Société Française d'Arboriculture (SFA), pour rédiger ce référentiel de formation

Un comité de pilotage (SFA, Unep, MSA) a vu le jour et un groupe de travail composé de professionnels et formateurs du secteur élagage s'est formé.

Ces échanges ont permis de sélectionner des techniques pour aller chercher une victime dans un arbre, en sécurité. Ces techniques ont été présentées au

“ Le travail de partenariat, point clé de cette action, a permis de construire des messages de prévention spécifiques pour le métier d'élagueur, portés par tous les acteurs. ”

GRIMP (Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux – pompiers spécialisés) qui les a validées.

Grâce à l'engagement de chacun, le référentiel de formation se stabilise et une formation test a pu se dérouler dans la région de Nantes en décembre 2018.

En 2019, les travaux du groupe se poursuivent pour aboutir à une présentation auprès des formateurs et du réseau SST lors d'une journée commune.

Agir sur les déterminants des situations de travail générateurs de risques psycho-sociaux

2018 : la MSA communique sur ESOPT

Par **Mathias Tourne**, conseiller national en prévention des risques professionnels, DSST, CCMSA

ESOPT est une approche innovante de la prévention primaire des RPS qui fait appel aux savoir-faire et compétences des services SST de la MSA, au bénéfice des adhérents. "



La mise en œuvre de la démarche de prévention primaire des RPS « Et Si on Parlait du Travail ? » (ESOPT) par les services SST se poursuit : l'inscription dans la durée de ce type d'action est une condition sine qua none de sa réussite.

Grâce à la mobilisation des équipes SST de la MSA, plus de 800 personnes ont participé à une réunion débat ESOPT et un peu plus de 200 d'entre elles ont bénéficié d'un accompagnement suite à leur participation à une réunion débat.

ESOPT constitue une approche innovante de la prévention primaire des RPS qu'il est important de faire connaître. En 2018, la démarche a été présentée aux journées de Santé Publique France, au congrès de santé au travail de Marseille et au congrès de la Société d'Ergonomie de Langue Française (SELF). L'objectif est de partager cette approche de la prévention primaire des RPS et de valoriser les compétences et savoirs faire des équipes SST de la MSA.

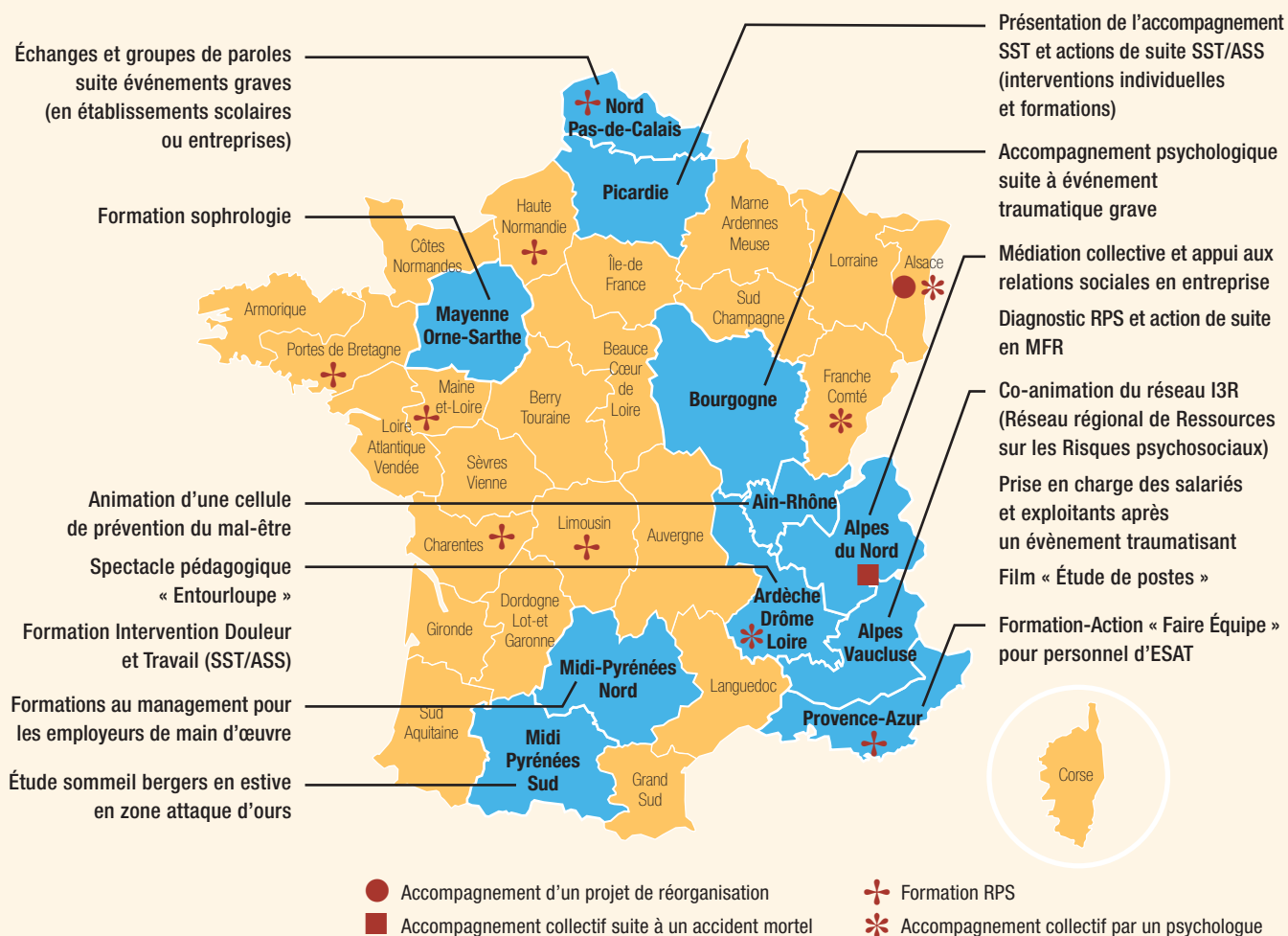
2018 marque aussi le début de la préparation de l'évaluation de la démarche ESOPT, rouage essentiel dans son développement et de son évolution.

+ 850
DE

PERSONNES ONT PARTICIPÉ À UNE RÉUNION DÉBAT EN 2018,

C'EST ENCOURAGEANT MAIS AU-DELÀ DES DONNÉES CHIFFRÉES C'EST DANS LA QUALITÉ DES ÉCHANGES SUR LES LIENS ENTRE LE TRAVAIL RÉEL ET LA SANTÉ QUE SE SITUE LA RICHESSE ET L'INTÉRÊT DE LA DÉMARCHE.

Exemples d'actions locales menées par les MSA



ZOOM SUR...

La réalisation du document « A propos de la mise en place de l'action – Et si on parlait du travail ? » présentant le retour d'expérience des MSA sur l'utilisation de la démarche ESOPT

Quel est l'objectif ?

Commencée en 2017 et finalisée en 2018, la réalisation d'un retour d'expérience s'inscrit dans la durée et l'objectif est de partager les savoir-faire développés par les équipes SST dans la mise en place d'ESOPT. La CCMSA a formalisé par écrit les enseignements issus de l'utilisation de la démarche ESOPT.

Qui est concerné ?

La finalité du document est de faciliter l'appropriation de la démarche par les

équipes SST. Les éléments contenus dans ce document constituent des ressources pour sa mise en œuvre sur les territoires en matière de préparation, d'élaboration, d'animation, de formation ou d'accompagnement des exploitants.

Comment s'est déroulée cette action en 2018 ?

A la demande de la CCMSA, une consultante a recueilli, analysé et rédigé les principaux enseignements issus de la mise en œuvre de la démarche ESOPT.

Les enseignements sont nombreux, l'un des principaux porte sur la nécessité de positionner les services SST comme accompagnateurs et non pas comme experts qui apportent une solution à un problème. Ils doivent accompagner les exploitants dans leur cheminement sur les liens entre leur travail et leur santé. L'objectif est de faire entrer les exploitants dans une dynamique qui leur permettra d'agir.

Agir sur la prévention des troubles musculo-squelettiques

Prévention des TMS en viticulture : accompagnement à la conception de chai

Par Arnaud Desarmenien, conseiller national en prévention des risques professionnels, DSST, CCMSA
et Dominique Semeraro, médecin du travail conseiller technique national, DSST, CCMSA

Depuis plusieurs années, des conseillers en prévention, infirmiers et médecins du travail se sont formés et accompagnent des vignerons lors de la conception ou de l'aménagement de chais ou de caves coopératives. Ces différentes actions permettent de réduire le risque TMS à la source en intégrant les conditions de réalisation de l'activité de travail et les différentes interventions humaines.

Fort de ces expériences, un groupe de travail regroupant des conseillers en prévention des principales régions viticoles a été constitué en juin 2018 afin de concevoir un guide méthodologique d'accompagnement à la conception et à l'aménagement de chais ciblant les professionnels réalisant eux-mêmes la vinification de leur raisin. Ce guide, complété par différents outils, doit faciliter l'accompagnement des préventeurs de la MSA dans les projets, en leur offrant des repères méthodologiques à la mise en œuvre de l'action.

Sur 2018, les membres du groupe ont réalisé un recensement des principales opérations de vinification dans lesquelles l'homme intervient. Elles sont regroupées dans quatre familles d'action : la réception des vendanges, le pressurage, la vinification en cuve, l'élevage du vin. Un important travail de recueil de photographies a également été réalisé afin d'illustrer les différentes actions. L'ensemble de ces éléments permet d'alimenter la rédaction de fiches par famille d'action. Ces fiches permettent d'interroger la réalisation de l'activité en prenant en compte les différentes contraintes et ressources liées à l'intervention humaine. Elles sont déclinées en une version pour le vigneron en autonomie et une version pour le vigneron en interaction avec un préventeur de la MSA.

Ce travail de rédaction se poursuivra en 2019 afin de finaliser la rédaction des fiches dans l'objectif de pouvoir les tester lors des vendanges et de la vinification du cru 2019.

L'accompagnement à la conception de chai permet d'agir sur les TMS très en amont, en prévention primaire. "

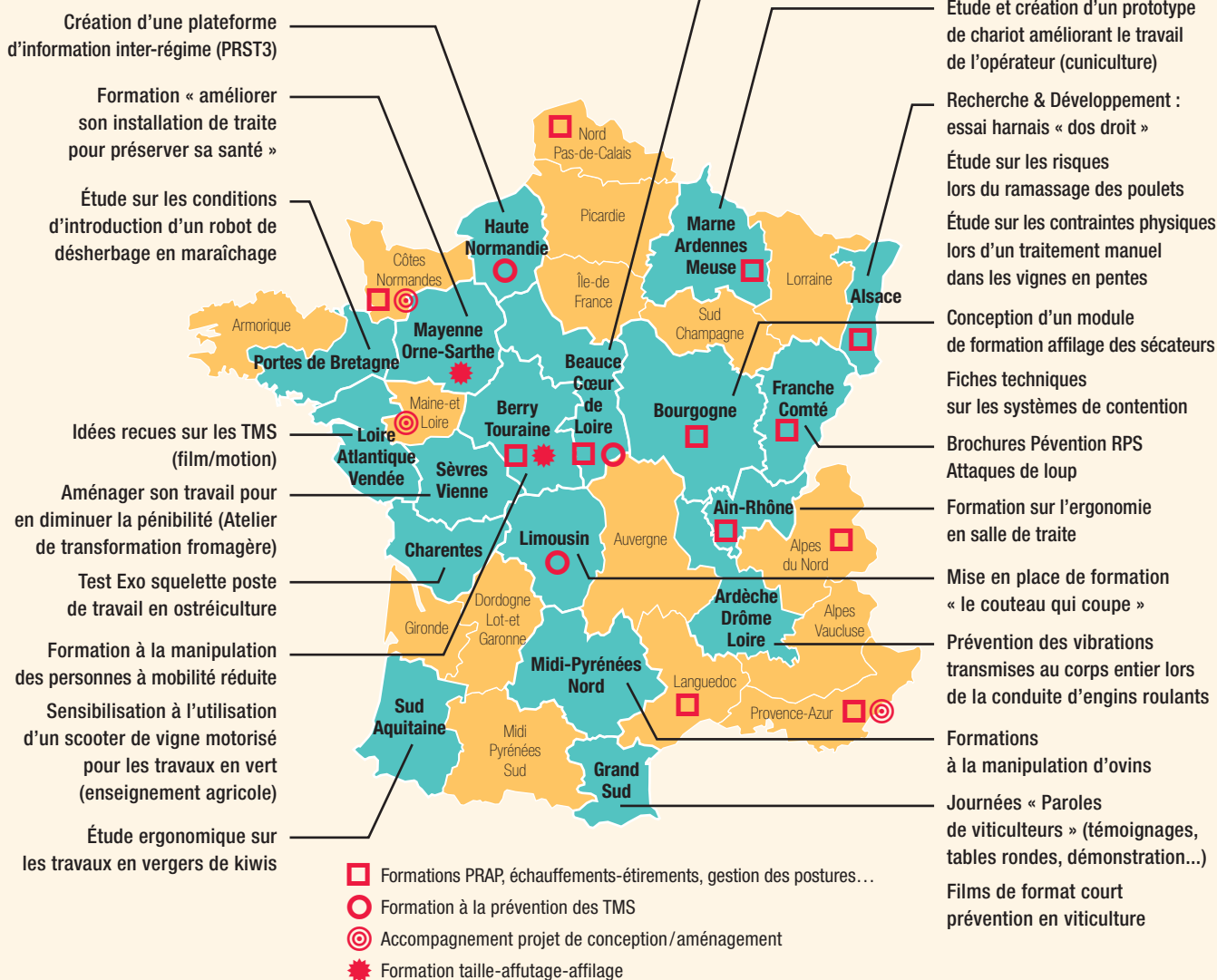
11

**C'EST LE NOMBRE
DE PARTICIPANTS
AU GROUPE DE TRAVAIL
AYANT RÉALISÉ LE GUIDE**

(8 CONSEILLERS EN PRÉVENTION,
LE CONSEILLER NATIONAL
EN PRÉVENTION EN CHARGE
DU RISQUE TMS, 2 CONSULTANTS
EN ERGONOMIE).



Exemples d'actions locales menées par les MSA



ZOOM SUR...

Un outil de repérage/dépistage précoce des TMS pour les équipes de santé au travail

Quel est l'objectif ?

Recueillir des signes précoces et des signes d'alerte, pour prévenir le plus en amont possible la survenue de ces pathologies.

Cet outil doit permettre de mettre en évidence les TMS, d'estimer leur fréquence (au niveau d'un poste de travail, d'une entreprise, d'une filière) et d'évaluer l'efficacité des actions de prévention réalisées.

Qui est concerné ?

Lié au dossier informatique en santé au travail, il sera utilisé dans le cadre des

visites de santé au travail par les médecins et les infirmiers, à titre systématique ou pour des actions ciblées par entreprise ou filière.

Un triple usage :

- Individuel centré sur le salarié : diagnostic, suivi médical, recherche de l'imputabilité au travail
- Collectif centré sur une population de salariés d'un atelier, d'une entreprise, d'une filière : mettre en évidence la problématique TMS
- Transversal associé à un repérage des facteurs de risques : engager et construire l'action de prévention

Comment s'est déroulée l'action ?

En 2018 un groupe de travail piloté par la CCMSA (médecins et infirmiers du réseau) a construit et testé cet outil de repérage / dépistage précoce des TMS et son protocole d'utilisation.

En 2019, il sera mis à disposition de l'ensemble des équipes de santé au travail.

Employabilité des actifs agricoles et préservation de la santé au travail

2018, la MSA poursuit ses actions en matière de **prévention de la désinsertion professionnelle**

Par **Hanane Mouftadi**, responsable du service Appui au pilotage, DSST, CCMSA



1 252

**JOURS DÉDIÉS
À L'ACCOMPAGNEMENT
DES TRAVAILLEURS
EN SITUATION FRAGILE**

PAR LES ÉQUIPES SST
APRÈS DÉTECTION DE LA CPME.

Au niveau local, comme au niveau national, les partenariats se développent (notamment avec Comète France et Kéops) et les actions en faveur des actifs agricoles continuent de se mettre en place avec l'appui du guichet unique MSA.

Retour sur les trois actions de l'axe employabilité des actifs agricoles et préservation de la santé au travail pour l'année 2018.

ACTION 1-1 • Mobiliser la cellule pluridisciplinaire de maintien en emploi (CPME) MSA après le repérage de travailleurs agricoles en situation fragile ayant un risque de désinsertion professionnelle

Pour rappel, les CPME bénéficient à tous les ressortissants MSA ayant un problème de santé ou un handicap les plaçant en situation de risque de désinsertion professionnelle. La détection précoce et la prise en charge de la personne de manière individualisée nécessitent la mobilisation des services sanitaires et sociaux, de santé et sécurité au travail et du contrôle médical de la caisse de MSA.

La prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi des travailleurs agricoles sont des activités quotidiennes des services SST des MSA. En 2018, ils ont réalisé 927 signalements à la CPME.

ACTION 1-2 • Sensibiliser les médecins traitants au dispositif de la visite de pré-reprise

Nul doute de l'importance que revêt la coordination entre médecin traitant et médecin du travail concernant la visite de pré-reprise.

En 2018, les actions des services SST à l'égard des médecins traitants ont été majoritairement des réunions de sensibilisation qui peuvent avoir lieu en pôle de santé, lors de formation continue médicale ou en enseignement post universitaire.

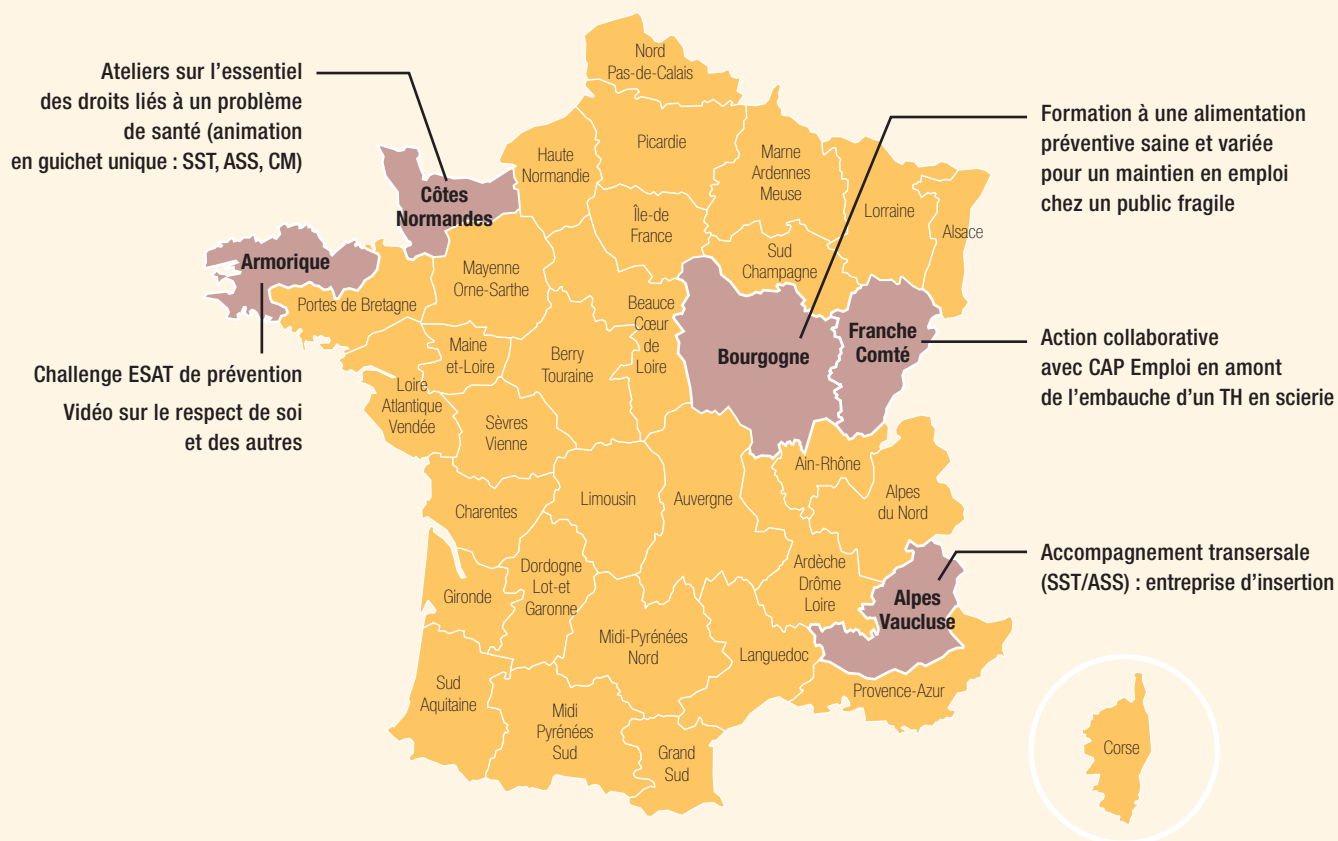
Par ailleurs, des articles ont été rédigés auprès des conseils départementaux de l'ordre des médecins et des flyers ainsi que des affiches ont été réalisés et distribués aux médecins traitants.

ACTION 2 • Bilan à 50 ans

Pour favoriser la réalisation des bilans 50 ans à destination des salariés agricoles, notamment ceux exposés aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, un guide « conseils et bonnes pratiques » a été mis à disposition du réseau SST MSA. Il est le fruit des réflexions et réalisations d'un groupe de travail rassemblant médecins du travail, responsables administratifs et infirmiers de santé au travail.

Action précoce et intervention en guichet unique sont des fondements de la prise en charge MSA de ses adhérents en risque de désinsertion professionnelle. "

Exemples d'actions locales menées par les MSA



ZOOM SUR...

La première journée nationale « Cellule pluridisciplinaire de maintien en emploi »

Quel est l'objectif ?

Désormais toutes les MSA disposent d'une cellule pluridisciplinaire de maintien en emploi (CPME).

En 2018, la CCMSA en s'appuyant sur les trois directions concernées a rassemblé son réseau SST, ASS et le contrôle médical, au cours d'une journée dédiée aux CPME.

Il s'agissait de lancer une dynamique de réseau sur le fonctionnement et l'activité des CPME au sein du parcours maintien en emploi MSA et de partager les expériences des MSA.

Qui est concerné ?

Les membres du service SST (particulièrement les médecins du travail et les infirmiers), du service de l'action sanitaire et sociale (les travailleurs sociaux et responsables ASS) et du contrôle médical (les médecins-conseil).

L'importance également était de rassembler dans un même lieu les pilotes des 35 CPME.

Comment s'est déroulée l'action ?

En matinée, après une présentation des pilotes nationaux au réseau, la CCMSA a restitué le bilan 2017 de l'activité des CPME et l'actualité sur le maintien en emploi.

Comète France et Kéops sont ensuite intervenus pour présenter leurs activités au réseau dans un objectif de partenariat renforcé.

L'après-midi, les participants ont travaillé sur les sujets suivants :

- mieux identifier les situations complexes étudiées au sein des CPME ;
- améliorer les outils de collaboration entre les acteurs de la MSA ;
- définir les axes du travail partenarial avec Comète France dans le cadre du parcours maintien en emploi ;
- mieux évaluer les actions mises en place par les CPME à 6 mois et à 2 ans.

Bilan des actions menées et des mesures déployées auprès des filières agricoles

Les informations délivrées dans cette partie sont issues des remontées des MSA et consolidées en CCMSA. Ces listes ne sont pas exhaustives de l'ensemble des actions menées sur le terrain.

CTN 1

Arboriculture et maraîchage, élevage

Arboriculture fruitière

Les projets nationaux réalisés pour la filière

- Finalisation des travaux de rédaction et publication d'une documentation décrivant les règles de conception sécuritaires spécifiques aux équipements de travail en hauteur en arboriculture (ETHA – FD E85-052).
- Finalisation des travaux de rédaction et publication d'une norme européenne de sécurité spécifique aux plateformes élévatrices mobiles utilisées pour la taille, la récolte, etc. (EN 16952).

Exemples d'actions locales initiées par les MSA

- Organisation de deux conférences à Préventica et à Vinitech-Sifel sur les plateformes automotrices « Cas concrets d'une démarche collaborative pour l'amélioration des conditions de travail » (MSA d'Aquitaine).
- Conférence à Med'Agri sur les équipements de travail en hauteur sécurisés (MSA Alpes-Vaucluse).

Maraîchage

Les projets nationaux réalisés pour la filière

Partenariat avec la Fédération des Producteurs de Légumes, conduisant à la parution d'articles sur la santé et la sécurité au travail à destination des maraîchers.



Élevage

Les projets nationaux réalisés pour la filière

La CCMSA est impliquée dans plusieurs projets pluri-annuels :

- RHAPORC pour l'amélioration de la Relation Homme Animal au bénéfice de l'homme et de ses animaux ;
- AMTRAV'OVIN pour l'amélioration des conditions de travail en élevage ovin ;
- Bâtiments d'élevage de bovins laitiers de demain du CNIEL.

En 2018, une journée technique spécifique à l'aviiculture a été organisée pour valoriser les travaux de la MSA Portes de Bretagne sur la volaille de chair.

CTN 2

Travaux forestiers

Le comité technique n° 2 est compétent pour les problèmes de prévention relatifs aux exploitations forestières, aux scieries et aux exploitations sylvicoles ou de gemmage.

Le projet initié par le consortium composé de la société EXHAUSS, l'institut technologique FCBA1 et des professionnels du secteur (FNEDT, GCF, ONF) et visant à développer des exosquelettes adaptés aux travaux forestiers (exploitation et sylviculture) se poursuit.

En 2018, les cahiers des charges fonctionnels ont été finalisés. Le Bureau SST du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et la MSA ont été sollicités afin d'apporter des conseils en lien avec la prévention des risques professionnels.

La filière est particulièrement concernée par l'étude de séroprévalence d'agents pathogènes transmis par les tiques chez des professionnels forestiers dans la moitié nord de la France (SMARTTIQ).

CTN 3

Entreprises d'approvisionnement, de commercialisation et de transformation des produits agricoles

Le comité technique n° 3 est composé des coopératives céréalières, de traitement de la viande de boucherie et de volailles, les coopératives fruitières, légumières et horticoles et les coopératives vinicoles.

Le projet multi partenarial Bouv'innov (MSA, Idele, CARSAT Bretagne, ARACT Bretagne, CNAM, Interbev, Fedev, Culture Viande, INRS) a pour objectif de fournir aux entreprises d'abattage et autres structures concernées, des références actualisées techniques sur la conception et l'aménagement des bouveries et bergeries d'abattoirs. Tout en contribuant au bien-être des animaux et à la qualité des produits, elles les aident à améliorer les conditions de travail des hommes (salariés de l'entreprise ou non).

Afin de faire face aux enjeux de l'alimentation relatifs à la santé, l'environnement et le bien-être animal, les acteurs des territoires (éleveurs, chambres d'agriculture, collectivités territoriales, abattoirs...) travaillent ensemble pour construire des circuits de proximité allant de l'élevage à la commercialisation.

En 2018, une étude, Alim'innov, vise l'analyse des conditions de travail des actifs agricoles de la filière viande en lien avec ces modèles émergents.



CTN 4

Entreprises paysagistes, de travaux agricoles et d'artisanat rural

Les projets nationaux réalisés pour la filière

Le CTN 4 regroupe les entreprises du paysage, celles de travaux agricoles et d'artisanat rural.

En 2018 :

- un nouveau projet de texte a été élaboré avec les partenaires sociaux pour renouveler une 4^e fois la convention nationale d'objectifs de prévention pour les entreprises du paysage.

Pour cette 4^e convention, il a été décidé d'afficher une ambition prévention portée par l'ensemble des signataires.

L'ambition de la filière est d'accompagner les entreprises et leurs salariés vers une culture d'anticipation des risques professionnels et de promotion de la santé au travail à travers la prévention primaire, innovante et structurante.

Cette convention a été signée officiellement par les partenaires lors du Salon « Jardins, jardin » le 30 mai 2018.

- s'agissant du freinage des véhicules agricoles, une fiche de synthèse a été rédigée sur la compatibilité technique et réglementaire des systèmes de freinage entre tracteurs et véhicules tractés, pour alerter les utilisateurs lors de l'acquisition d'un nouveau matériel. Il s'agit d'un travail collectif engagé entre AXEMA, la FNEDT, la FNCUMA, l'APCA, le SEDIMA et la CCMSA.

Exemple d'action locale initiée par les MSA

Journée de sensibilisation sur le thème « Découverte, prise en main et utilisation en sécurité de la presse à balles rondes » (MSA Mayenne Orne Sarthe).

CTN 5

Organismes de services

Exemples d'actions locales initiées par les MSA

- Sensibilisation sur les addictions : tabac... (MSA Berry Touraine)
- Formation « ergonomie au poste de travail » (MSA Grand Sud)

- Formation à l'écoute active dans le cadre du développement de la cellule d'écoute (MSA Lorraine)
- Accompagnement au changement : restructuration nationale des directions informatiques des Chambres d'Agriculture (MSA Sud Aquitaine)

Dispositifs techniques et financiers

Dispositifs d'accompagnement technique et financier en prévention

Les dispositifs

Plusieurs dispositifs d'accompagnement des projets de prévention des entreprises et chefs d'entreprises non employeurs de main d'œuvre sont mis en œuvre par les MSA. Chaque dispositif correspond à un stade d'appropriation de la culture de prévention.

Les dispositifs Aides Financières Simplifiées Agricoles (AFSA) (pour les TPE comptant moins de 10 salariés ETP) et Aides Financières Simplifiées Exploitants (AFSE) (pour les chefs d'entreprise non employeurs de main d'œuvre) ont pour objectif de « mettre en mouvement » une structure sur les questions de santé sécurité au travail en réalisant une première action de prévention.

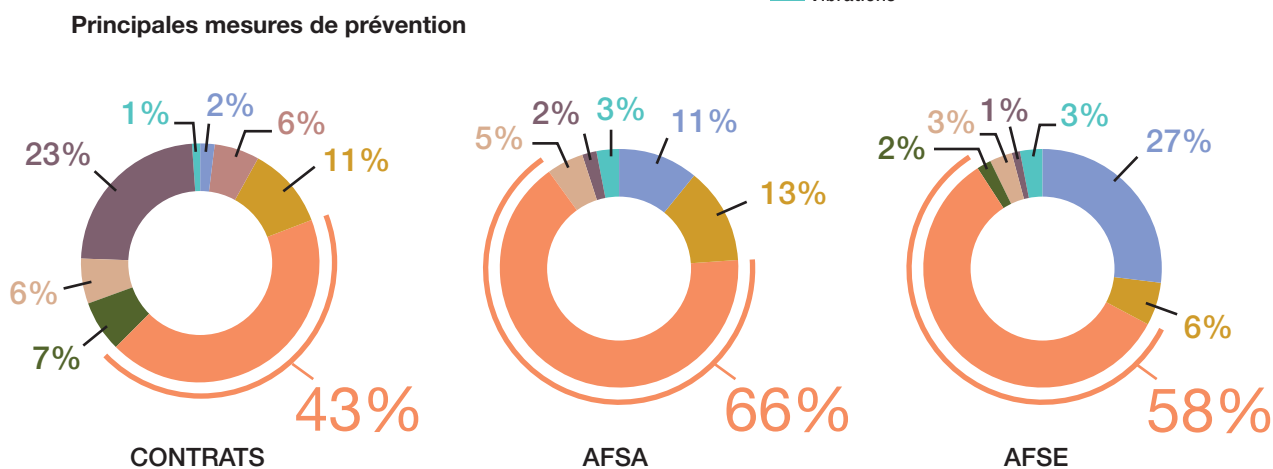
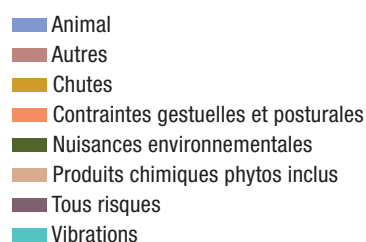
Le dispositif des Contrats de prévention (pour les entreprises comptant moins de 200 salariés ETP) s'adresse, pour sa part, plutôt aux entreprises désireuses d'être accompagnées dans la mise en œuvre d'un programme



de prévention pluriannuel et d'acquies une certaine autonomie en matière de management de la prévention des risques professionnels dans leur structure.

Les principaux risques sur lesquels portent les mesures de prévention en 2018

Presque la moitié des mesures pour chaque dispositif porte sur la prévention des contraintes gestuelles et posturales. La prévention du risque animal ainsi que du risque de chutes sont également des axes d'action de prévention important.

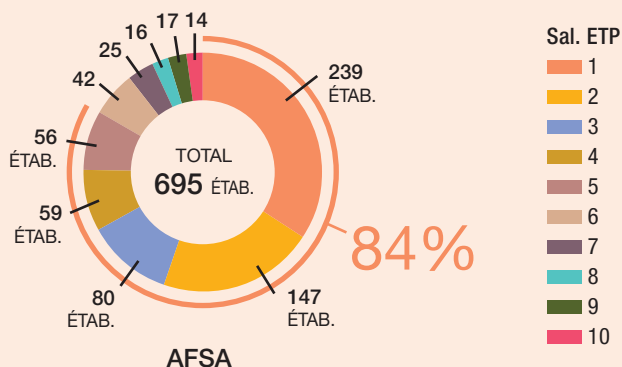


Profil des bénéficiaires

84 % des bénéficiaires d'une AFSA sont des établissements de 5 et moins de 5 sal. ETP.

Les principaux secteurs bénéficiaires d'AFSA :

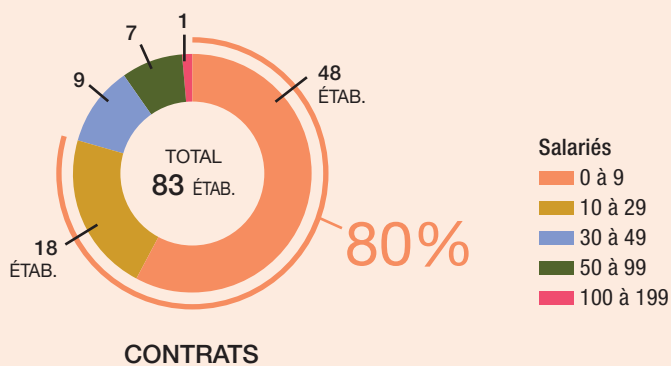
- Cultures et élevage non spécialisés
- Entreprises de jardins et paysagistes, entreprises de reboisement
- Viticulture
- Cultures spécialisées
- Elevage spécialisé de gros animaux



80 % des bénéficiaires d'un contrat de prévention sont des établissements de moins de 30 salariés.

Les principaux secteurs bénéficiaires de contrats de prévention :

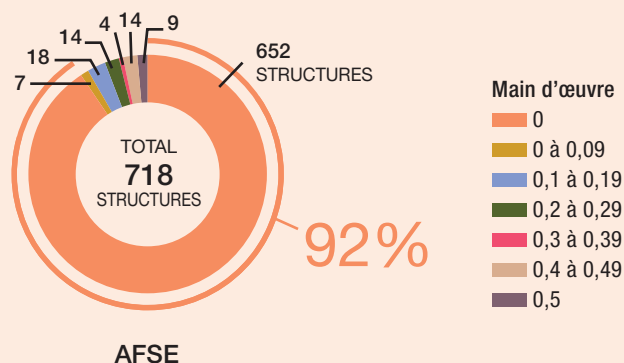
- Entreprises du paysage
- Maraîchage
- Horticulture, pépinières
- Travaux agricoles et ruraux, branche coopérative d'utilisation de matériel agricole
- Scieries fixes



92 % des AFSE bénéficient à des structures non employeuses de main d'œuvre.

Les principaux secteurs bénéficiaires d'AFSE :

- Elevage bovin lait
- Elevage bovin viande
- Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage
- Entreprise de jardins, paysagistes, de reboisement
- Elevage ovins, caprins



Ces données sont issues du Rapport annuel 2018 « Dispositifs d'accompagnement technique et financier en prévention » présentés aux Comités techniques nationaux

AGRICAN

En quoi consiste l'action ?

AGRICAN (AGRIculture et CANcer) est une cohorte de 180 000 ressortissants agricoles résidant dans douze départements disposant d'un registre de cancers. Elle repose sur le suivi dans le temps des expositions à divers risques et de l'état de santé (cancers, maladies neurodégénératives et respiratoires) des personnes incluses, puis sur l'analyse du lien entre expositions et état de santé.

Quels ont été les préalables à la mise en place de l'action ?

L'étude est pilotée par l'Unité Cancers & Préventions du Centre François Baclesse à Caen, la CCMSA, les MSA, le Laboratoire Santé au Travail Environnement de l'Université de Bordeaux et le réseau des registres des cancers FRANCIM.

Les données d'exposition sont recueillies par autoquestionnaire envoyé par voie postale et les données de santé auprès des registres des cancers et du CépiDC.

Quel est le bilan des actions menées en 2018 ?

Le comité de pilotage s'est réuni pour faire un état d'avancement du suivi de la cohorte et des analyses réalisées. Une campagne d'enquêtes téléphoniques auprès des membres de la cohorte qui n'avaient pas encore répondu au questionnaire de suivi a touché environ 50 000 personnes.

Trois articles ont été publiés dans la presse scientifique :

- deux sur le lien entre utilisation de pesticides (ou de certaines familles de pesticides) et survenue de tumeurs du

système nerveux central ou de la maladie de Parkinson ;

- un sur le lien entre activités de culture et cancers pulmonaires.

Le calcul des ratios d'incidence standardisés (SIR) sur la dernière période disponible 2005-2013 a été réalisé et les résultats d'analyses du lien entre activités agricoles et myélome multiple, autres lymphomes, et sarcomes ont été présentés.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Poursuite des analyses internes au sein de la cohorte, calcul des ratios de mortalité standardisés (SMR) sur la période 2005-2015, préparation et diffusion du bulletin d'information n°3 accompagné d'une conférence de presse, préparation d'une requête pour l'addition de nouvelles données de consommation de soins.

Réseau Pathologies Respiratoires Agricoles National (REPRAN)

Le REPRAN, c'est quoi ?

Les professionnels agricoles sont fréquemment exposés à de la poussière et à des aérosols allergisants, irritants, infectieux ou toxiques pouvant être à l'origine de pathologies respiratoires. Elles sont parfois difficiles à diagnostiquer, peuvent être graves et compromettre la poursuite de l'activité agricole. Fort de l'expérience de la MSA Franche-Comté, la CCMSA veut promouvoir au niveau national la prise en charge de ces pathologies et l'accompagnement des travailleurs agricoles en formalisant des liens locaux et nationaux entre les équipes SST, ASS et du contrôle médical des MSA, avec les services de pathologies professionnelles, de pneumologie, et avec les praticiens de ville et avec les acteurs de maintien dans l'emploi.

Quels sont les objectifs ?

- Faciliter la prise en charge des personnes atteintes de pathologies respiratoires agricoles sur tout le territoire
- Soutenir les professionnels de santé dans la prise en charge et l'accompagnement des malades
- Mutualiser les connaissances et pratiques des MSA, des experts universitaires, des organisations agricoles
- Améliorer la connaissance, le diagnostic et la prévention des pathologies respiratoires agricoles

Avancées des travaux 2018

L'équipe de pilotage du réseau a été constituée à Besançon, en lien avec le service de pneumologie du CHU, référent sur le sujet, et la CCMSA. Des liens ont

été formalisés entre les MSA et les services universitaires sur tout le territoire. Des outils d'information et de sensibilisation ont été élaborés et mis en ligne : une brochure pour les préventeurs, un film de témoignages.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Dès le début 2019, le réseau sera officiellement lancé avec la mise en service d'un numéro d'appel et d'une adresse mail. Des journées d'informations destinées aux équipes des MSA seront organisées. Une campagne d'information sera orientée vers les praticiens de ville, les organisations professionnelles et les ressortissants agricoles.

Contactez le pilotage du réseau :
☎ 07 86 71 70 18
✉ repran@franchecomte.msa.fr

REPRAN/ASEPT FC/B
13 avenue E. Cusenier
25090 Besançon cedex

www.asept.org/REPRAN



COSET-MSA

COSET-MSA, c'est quoi ?

Conçu et réalisé par Santé Publique France, le programme COSET (Cohortes pour la surveillance épidémiologique en lien avec le travail) étudie les liens entre l'activité professionnelle et l'apparition de problèmes de santé. Il concerne l'ensemble de la population active en France, âgée de 18 à 65 ans, quels que soient le métier et le secteur d'activité. En partenariat avec la MSA, l'étude Coset-MSA s'intéresse aux travailleurs affiliés au régime agricole, salariés, exploitants et conjoints collaborateurs.

Quels sont les objectifs ?

COSET-MSA est une cohorte épidémiologique dont l'objectif est de surveiller au fil des années l'état de santé d'actifs et d'anciens actifs, de décrire les liens entre les caractéristiques professionnelles, les conditions de travail et les problèmes de santé

(troubles musculo-articulaires, cardio-vasculaires et respiratoires, cancers, stress...) et d'émettre des recommandations afin de prévenir les risques pour la santé.

Quel est le bilan des actions menées en 2018 ?

180 000 adhérents MSA tirés au sort ont été sollicités pour répondre à un questionnaire confidentiel en ligne entre novembre 2017 et juillet 2018. 28 000 réponses ont été reçues. Parallèlement, des données relatives à la consommation de soins et à la carrière professionnelle ont été collectées dans les bases nationales pour les répondants et pour un échantillon de non-répondants.



Quelles sont les prochaines étapes ?

Santé publique France mettra à disposition les premiers résultats au cours de l'année 2019. Les répondants à ce questionnaire initial seront ensuite à échéance régulière invités à remplir un questionnaire de suivi pour faire le point sur leur santé et leur situation professionnelle.

Recommandations pour le suivi médical des travailleurs exposés à la tuberculose bovine



Le contexte

En France, la tuberculose bovine a pratiquement disparu des élevages au début des années 2000. Pourtant la maladie fait de nouveau son apparition de façon préoccupante dans certains départements et dans la faune sauvage. Or, rarement,

la bactérie en cause peut se transmettre à l'homme.

Quel est l'objectif ?

Pour répondre à l'inquiétude des professionnels, la CCMSA a mis en place un groupe de travail réunissant des spécialistes de cette maladie en santé humaine et vétérinaire. Les objectifs sont de faciliter les échanges d'informations entre les services vétérinaires et les acteurs de santé humaine, de déterminer les circonstances d'exposition nécessitant un suivi médical chez un travailleur et, le cas échéant, d'indiquer la réalisation d'un dépistage. Ces recommandations portent sur les travailleurs en élevage bovin, en abattoir et en contact avec la faune sauvage.

Avancées des travaux en 2018

Les propositions de recommandations ont été relues par un groupe plus large d'infectiologues, de pneumologues, de médecins du travail et de vétérinaires. Le document scientifique a pu être publié et mis en ligne : ssa.msa/suivi-medical-des-travailleurs-apres-exposition-a-la-tuberculose-bovine/

Quelles sont les prochaines étapes ?

L'année 2019 sera consacrée à diffuser ces recommandations au réseau SST et aux partenaires (notamment aux Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et aux Centres de Lutte AntiTuberculeuse), à communiquer dans des colloques et à les publier dans une revue scientifique.

Étude de séroprévalence d'agents pathogènes transmis par les tiques chez des professionnels forestiers dans la moitié nord de la France (SMARTTIQ)

En quoi consiste cette étude ?

L'objectif est d'estimer le pourcentage de travailleurs forestiers porteurs d'anticorps (séroprévalence) vis-à-vis d'agents pathogènes transmis par les tiques selon les régions (Est, Centre et Ouest de la France, le Limousin et l'Auvergne). La présence d'anticorps permet d'évaluer le niveau d'exposition avec les agents responsables de la borréliose de Lyme, de l'encéphalite à tiques, de l'anaplasmose humaine et de la babésiose. Les participants, salariés et non-salariés, répondront à un questionnaire et auront un prélèvement sanguin.

Quels ont été les préalables à la mise en place de l'action ?

Ce projet s'appuie sur un partenariat avec Santé Publique France et le Centre National de Référence des Borrelia. Un avis favorable a été donné par le Comité de Protection des Personnes, une autorisation CNIL a été demandée en 2018. Le financement est assuré par la CCMSA avec l'appui de l'ANSES et de Santé Publique France.

Quel est le bilan des actions menées en 2018 ?

Les étapes de mise en place logistique, organisationnelle et statistique ont été menées : marchés publics pour les prestataires, liaison avec l'ONF, l'ONCFS, l'AFB et les fédérations professionnelles,

finalisation du protocole, du questionnaire, de la méthode de tirage au sort, du déroulé opératoire, mobilisation des équipes SST des 20 MSA...

Quelles sont les prochaines étapes ?

L'année 2019 sera consacrée au lancement de l'enquête sur le terrain. Des formations pour les enquêteurs des MSA seront organisées. Les documents d'information seront finalisés (Foire aux questions pour les participants, mémo médical pour les enquêteurs, courriers d'information, traductions ...). Près de 4 500 professionnels seront tirés au sort pour permettre d'atteindre l'objectif d'inclure au moins 2 600 personnes. Des journées d'enquêtes sur le terrain, planifiées sur 12 mois, commenceront au 2^e trimestre.

Réalisation d'une étude sur les AT graves non mortels, par la réalisation d'enquêtes des services SST de la MSA sur des AT graves non mortels



Devant le poids des accidents du travail dits graves non mortels (accidents pour lesquels un taux d'IPP a été attribué), une étude est réalisée lors du PSST 2016-2020. Celle-ci, reposant sur la collecte de données issues d'enquêtes post accident du travail réalisées par les services PRP des MSA, a pour objectif d'enrichir les connaissances sur les déterminants et composantes de ce type d'AT.

En 2018, 137 enquêtes sont venues compléter les 339 des années précédentes, réalisées par les MSA sur des secteurs d'activité ciblés (salariés : viticulture et entreprises de jardins-espaces verts et

de reboisement ; non-salariés : élevages bovins lait et élevages bovins viande).

Grâce à l'investissement conséquent des services SST des MSA sur ce projet, l'objectif initial a été dépassé avec 476 enquêtes remontées contre 457 prévues.

L'année 2019 marquera la réalisation de l'étude nationale grâce à l'analyse des enquêtes. La compilation et la lecture de la totalité des données semblent confirmer les informations recueillies sur l'accidentologie observées lors de l'analyse à mi-parcours.

Des informations d'accidentologie issues des premières analyses qui se confirment. "

Phyt'Attitude

Le dispositif Phyt'Attitude fait partie des réseaux de phytopharmacovigilance. C'est un réseau de vigilance créé en 1991 par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et généralisé à tous les départements métropolitains en 1997. Il repose sur les 35 MSA et plus particulièrement sur les services de santé sécurité au travail et leurs équipes pluridisciplinaires.

Les cibles du dispositif Phyt'Attitude sont les utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques.

Il fonctionne sur le principe de la déclaration volontaire d'événements indésirables par un numéro vert gratuit 0800 887 887 ou peut être également signalé à l'occasion d'une visite périodique ou lors d'une visite d'entreprise.

Les remontées d'information sont transmises à la CCMSA par le réseau SST des MSA.

Les signalements sont expertisés par trois experts toxicologues. Ceux concernant les pathologies aiguës donnent lieu à une imputabilité croisant les symptômes déclarés et leur chronologie de survenue, permettant ainsi de donner un score d'imputabilité de I0 (exclue) à I4 (très vraisemblable). Les dossiers expertisés sont ensuite saisis sur la base Phyt'Attitude à des fins d'analyse.

En 2018, 152 dossiers ont été réceptionnés dont 148 expertisés selon la répartition suivante :

- pathologies aiguës : 95 dossiers, soit 64%,
- pathologies chroniques : 53 dossiers, soit 36%.

L'ANSES est en charge notamment de l'évaluation de la sécurité et de l'efficacité des produits phytopharmaceutiques et



depuis le 1^{er} juillet 2015 de la délivrance des autorisations de mise sur le marché (AMM). A sa demande, la CCMSA a réalisé 42 extractions de la base Phyt'Attitude pour l'année 2018 sur des substances actives ou spécialités commerciales préoccupantes. Celles-ci sont utilisées régulièrement par l'Anses lors du renouvellement des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques.

L'observatoire des TMS des actifs agricoles Bilan 2012-2016

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) constituent pour le secteur agricole comme pour le régime général, l'essentiel des pathologies reconnues au titre des maladies professionnelles (MP).

Depuis la ratification de l'Accord européen sur la réduction de l'exposition des travailleurs en agriculture aux risques des TMS d'origine professionnelle (21/11/2005), la CCMSA a mis en place un observatoire des TMS à partir du dénombrement statistique des MP reconnues depuis l'année 2002 pour les actifs agricoles (salariés et exploitants).

Cet observatoire, réalisé chaque année, permet de suivre l'évolution d'indicateurs spécifiques sur les TMS. Il permet aussi de donner des axes de travail ciblés sur les filières à risque et de mettre en place des actions de prévention des TMS pour améliorer les conditions de travail des actifs agricoles.

En 2016, la part des TMS au sein des maladies professionnelles reconnues en agriculture représente 93,3% et baisse légèrement (94,4% pour les salariés agricoles et 90,2% pour les non-salariés agricoles).

- Aucun secteur professionnel épargné.
 - Pour les salariés : viticulture, cultures spécialisées, traitement de la viande des gros animaux et des volailles.
 - Pour les non-salariés : élevage bovins-lait, cultures et élevage non spécialisés, viticulture, élevage de volailles et de lapins et l'exploitation du bois.
- Des TMS concernant majoritairement les membres supérieurs des actifs agricoles (canal carpien, épaule, coude, rachis lombaire)
- Des TMS localisés dans les régions de l'ouest (Aquitaine,...) pour les deux populations tant au niveau du nombre de TMS que de l'indice de fréquence.

L'observatoire des zoonoses en agriculture

Depuis 2008, les médecins du travail sont invités à signaler les cas de zoonoses professionnelles qu'ils rencontrent au cours de leur pratique médicale dans l'Observatoire des Zoonoses en Agriculture. Chaque cas signalé fait l'objet d'une validation des critères diagnostiques et d'une étude du lien possible avec l'activité professionnelle.

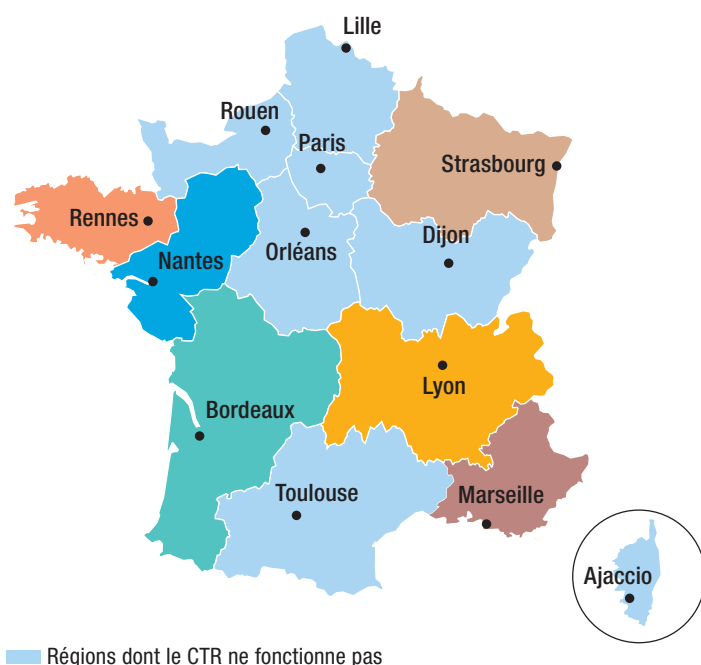
L'objectif est de mieux connaître le risque zoonotique dans les différents contextes de travail agricole afin d'élaborer des mesures de prévention appropriées pour chaque situation d'exposition.

De 2008 à 2018, 464 zoonoses ont été remontées à l'Observatoire, dont 45% sont des cas de borreliose de Lyme, 17% de fièvre Q et 9% de teigne. Elles concernent le plus souvent des travailleurs du secteur forestier et sylvicole et des filières de l'élevage (bovins, ovins-caprins).

INSTANCES DE PRÉVENTION

Bilan Comités techniques régionaux 2018

Par **Magalie Cayon**, responsable du département de la prévention des risques professionnels, DSST, CCMSA
et **Martine Duchoux**, chargée d'études au département de la prévention des risques professionnels, CCMSA



Les Comités Techniques Régionaux de Prévention des régions Nouvelle Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Grand Est, Pays de Loire, Provence Côte d'Azur se sont réunis une, voire deux fois dans le courant de l'année 2018. Sur 13 régions, seuls 6 Comités Techniques Régionaux de Prévention, sont actifs en 2018.

La future création ou le renouvellement des autres CTR soulève pour certaines régions la question de la création ou pas de deux CTR distincts. La formation des CTR rencontre cependant depuis plusieurs années, une réelle difficulté à identifier et à désigner ses membres.

Le regroupement des CTR au niveau des nouvelles grandes régions nécessite également l'élaboration de nouveaux textes pour encadrer le fonctionnement de ceux-ci (création d'un guide de fonctionnement du CTR, règlement intérieur, élection du président du CTR et des membres de la commission paritaire permanente, formation des membres...).

Plan Santé au Travail 3

Par **Magalie Cayon**, responsable du département de la prévention des risques professionnels, DSST, CCMSA

Un questionnaire d'enquête a été adressée aux MSA afin d'établir un état des lieux de leur participation aux Plans Régionaux de Santé au Travail 3 (PRST 3). Il en ressort une forte implication des MSA (MSA pilotes) dans 5 grandes actions du PST3 déclinées dans le PRST :

- 1 • Prévenir et élargir la campagne d'information en faveur de la prévention du risque « chutes de hauteur » (Bourgogne Franche Comté - Centre Val de Loire - Grand Est - Hauts de France - Ile de France - Normandie - Occitanie, Auvergne Rhône Alpes) ;
- 2 • Impulser et coordonner une offre de services régionale et nationale en matière de RPS (Bourgogne Franche Comté - Hauts de France - Normandie - Nouvelle Aquitaine - Pays de la Loire - Provence Alpes Côte d'Azur) ;

- 3 • Mener une campagne de communication déclinée au plan territorial sur la prévention des RPS (Bourgogne Franche Comté - Hauts de France - Normandie - Nouvelle Aquitaine - Pays de la Loire - Provence Alpes Côte d'Azur) ;

- 4 • Evaluer et diffuser les démarches et les outils développés notamment en matière de prévention des TMS (Centre Val de Loire - Normandie - Nouvelle Aquitaine - Occitanie - Pays de Loire - Provence Alpes Côte d'Azur).

- 5 • Agir sur la conception des équipements de travail (Bourgogne Franche Comté - Hauts de France - Normandie - Occitanie - Auvergne Rhône Alpes).

Des actions spécifiques au secteur agricole ont également été initiées dans certaines régions.

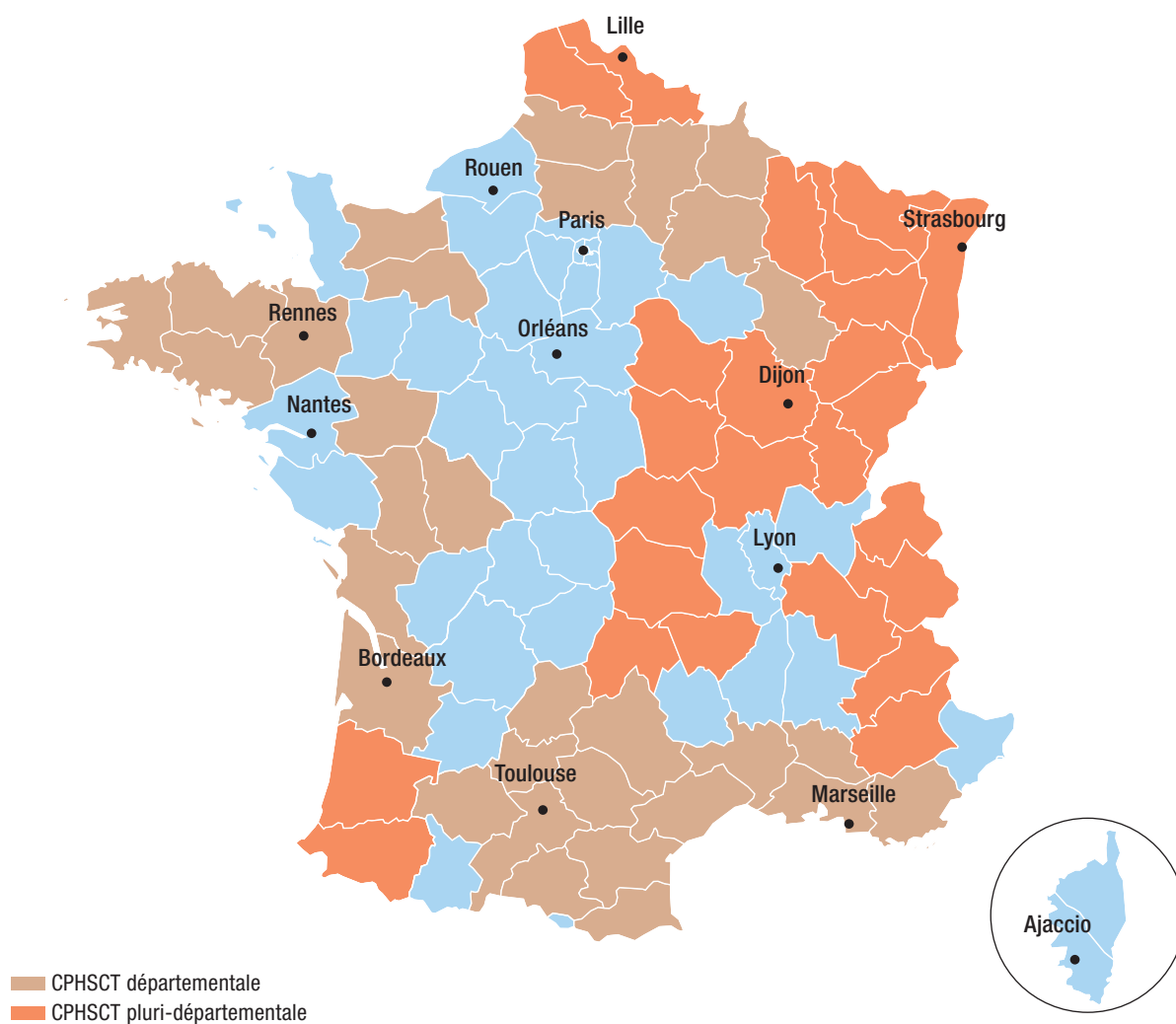
Les Commissions Paritaire d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CPHSCT)

Par **Marjorie Aubert**, conseillère nationale en prévention des risques professionnels, DSST, CCMSA

Les CPHSCT sont des instances de proximité permettant aux entreprises agricoles dépourvues de délégué du personnel, de CHSCT ou de CSE, d'avoir un lieu de concertation, d'échanges et de propositions sur l'amélioration des conditions de travail ainsi que sur la santé et la sécurité au travail.

En 2018, 25 MSA ont été impliquées dans l'accompagnement d'une ou plusieurs CPHSCT. Plus précisément, 31 CPHSCT départementales et 9 CPHSCT pluri-départementales ont été dénombrées (carte ci-dessous).

Un recensement annuel est réalisé afin d'avoir une vision nationale du fonctionnement et des activités de ces commissions. Les CPHSCT ont développé une large palette d'actions allant de la formation à l'étude ergonomique, et ce en couvrant tous les risques.



Juridique

Par **Isabelle Oliveras**, chargée de mission au DEP, DSST, CCMSA

Faire bénéficier l'ensemble du réseau de l'expertise juridique de la Direction SST sur toutes les problématiques de droit qu'il rencontre, tel a été notre objectif en 2018.

Cette expertise a été mise au service de la mutualisation des assistances juridiques à travers l'animation des formations INMA et la valorisation de supports réglementaires.

Une volonté de promouvoir la publication de référentiels nationaux de bonnes pratiques au sein du réseau SST. "

En 2018, un guide sur la réglementation en santé-sécurité au travail en agriculture a donc été réalisé à destination de l'ensemble du réseau. Il permet d'apporter un premier niveau de réponses aux questions posées par les services SST et d'harmoniser les pratiques professionnelles permettant un traitement homogène des assurés sur l'ensemble du territoire. Il sera régulièrement mis à jour.

UN GUIDE SST
SUR LA RÉGLEMENTATION,
INTÉGRANT

+ 300
DE
ASSISTANCES JURIDIQUES.

7,5
JOURS DE FORMATION
JURIDIQUE AU RÉSEAU

(INMA ET ASFOSAR)
ET

377
ASSISTANCES JURIDIQUES.

Déploiement @toutprev

Par **Dr. Dominique Semeraro**, médecin du travail, conseiller technique national, DSST, CCMSA

Quel est l'objectif ?

Le logiciel des services SST, @toutprev permet :

- de garantir la traçabilité des expositions professionnelles,
- une collaboration en pluridisciplinarité efficace des équipes,
- de récupérer des données chiffrées stabilisées : statistiques attendues pour les indicateurs COG, bilans d'activité SST tant au niveau local qu'au niveau national.

Depuis sa mise en production en 2014, @toutprev a beaucoup évolué pour répondre aux différentes réformes de la Santé au Travail.

Optimiser l'utilisation d'@toutprev pour un meilleur suivi en santé sécurité au travail. "

Qui est concerné ?

La remise à niveau à l'utilisation du logiciel, débutée en novembre 2017 pour l'ensemble des quatre métiers de la SST (Médecins du travail, Infirmiers, Conseillers en prévention et personnels administratifs), s'est poursuivie en 2018.

Comment s'est déroulée l'action ?

En région, 990 personnes ont été formées au volet 1 « saisie des Actions en Milieu du travail » par les 37 référents formateurs.

La formation s'est poursuivie avec le volet 2 « Etudes et Enquête ». Les 35 référents fonctionnels ont été formés à cette fonctionnalité d'@toutprev : créer des questionnaires d'enquête (liés au DIST, DIE, AMT), collecter des données qui contribueront à notre mission de veille sanitaire et à conduire des actions de prévention en entreprise.

Sauvetage Secourisme du Travail (SSTa) et Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)

Par **Carmen Garcia**, chargée de mission au DEP, DSST, CCMSA

Secourisme

En 2018, le réseau des formateurs au Sauvetage Secourisme du Travail (SSTa) s'est étoffé de 50 nouveaux formateurs.

207 formateurs SSTa ont suivi une formation de Maintien et d'Actualisation des Compétences (MAC) afin d'être à nouveau certifiés pour former des Sauveteurs Secouristes du Travail dans leur entreprise et leur établissement scolaire.

PRAP

Pour le PRAP, 7 nouveaux formateurs ont intégré le réseau des formateurs PRAP et 11 ont suivi une formation de Maintien et d'Actualisation des Compétences (MAC) pour continuer à former des acteurs PRAP dans leur entreprise ou établissement scolaire.

Évaluation des actions SST

Par **Thuy-Nguyên Nguyễn**, chargée de mission au DEP, DSST, CCMSA

En 2018, chaque MSA a reçu un kit méthodologique d'évaluation comprenant quatre questionnaires ciblés (formation à chaud, formation à froid, bilan aide financière, stand/micro-trottoir) pour apprécier le degré de satisfaction des professionnels agricoles concernant les actions dont ils ont été les bénéficiaires.

Ainsi, les informations collectées via la plateforme des Enquêtes « Pétales » ont pour objectif d'améliorer les

actions menées tant dans leur élaboration que dans leur réalisation.

Le dernier trimestre 2018 a également permis d'entamer les réflexions sur l'évaluation du Plan SST 2016-2020.



**L'évaluation est une partie intégrante
des actions menées dans le plan SST MSA. "**

Point formation

La MSA a poursuivi l'actualisation du parcours de formation des nouveaux conseillers en prévention en lien avec les priorités et les fondements du PSST 2016-2020 par la refonte de certains modules comme

celui sur la prévention du risque chimique et par l'introduction d'une formation sur la prévention primaire dans les projets d'investissement.

2

**PROMOTIONS
DE FORMATION**

DES NOUVEAUX
CONSEILLERS
EN PRÉVENTION
EN COURS EN 2018.

13

STAGIAIRES

41^è CYCLE : 2^è ANNÉE.

15

STAGIAIRES

42^è CYCLE : 1^{ère} ANNÉE.

22

**SECRÉTAIRES
SST**

EN FORMATION
CONTINUE AVEC
L'ASFOSAR.

878

STAGIAIRES SST

(MÉDECINS DU TRAVAIL, CONSEILLERS
EN PRÉVENTION, INFIRMIERS EN SANTÉ
AU TRAVAIL) EN FORMATION À L'INMA, SOIT

1 331

JOURNÉES STAGIAIRES.

Bilan 2018 de l'Allocation Actions de santé au travail

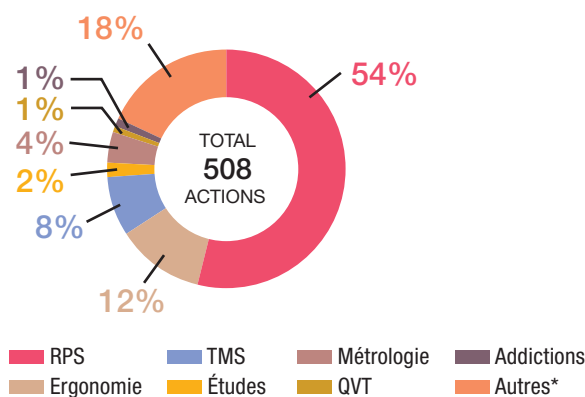
Par **Thuy-Nguyen Nguyen**, chargée de mission du DEP, DSST, CCMSA

En 2018, pour la 3^e année, chaque MSA a bénéficié d'une allocation dédiée au financement d'« Actions de Santé au Travail » d'un montant de 100 000 €. Cette allocation a permis de donner des moyens financiers aux services SST afin d'assurer leurs missions, en ayant recours aux compétences de prestataires de services et notamment d'intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) en complément de l'action de l'équipe pluridisciplinaire de Santé au Travail.

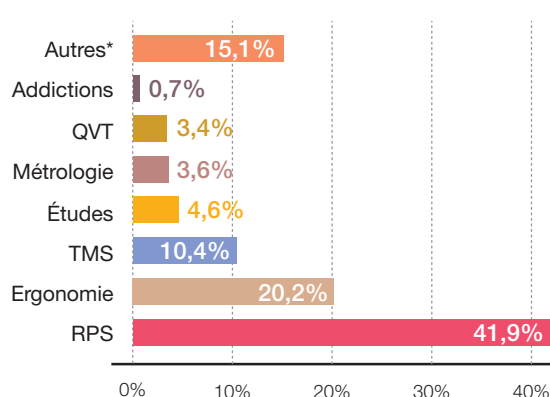
Quelques chiffres clés 2018

- 508 « actions » financées
- En moyenne, les MSA ont engagé 52 679 € (contre 45 130,34 € l'an passé) sur les 100 000 €, soit un taux de consommation moyen de 52,7% (contre 45,1%)

Répartitions des actions



Répartitions des dépenses



Quelques exemples...

Interventions en RPS

Accompagnement collectif

- actions de sensibilisation en entreprise, journées de formation dont formations de dirigeants, forums, séminaires, réunions-débat, pièces de théâtre...
- intervention en entreprise : diagnostic au sein d'une entreprise, d'un service, plan d'action et préconisations et accompagnement
- accompagnement psychologique auprès de salariés et mise en place d'une cellule collective d'écoute

Accompagnement individuel

(consultations auprès d'un psychologue, après orientation par le médecin du travail) principalement dans les secteurs Divers, OPA et dans les filières Coopératives / Approvisionnement, Élevages des petits animaux et Vinification

Interventions en Ergonomie

- Aménagements et conception ou rénovation de bâtiments : abattoir, EHPAD, laboratoire, fromagerie, coopérative d'approvisionnement ...
- Analyse de situations de travail pour des activités variées (dans les vergers de kiwis, dans les plantations d'automne, des espaces de travail...)
- Analyse de poste de travail : postes de prélèvement et d'étiquetage, d'encodage, de tri-classement-empilage, bureautiques, caisse...
- Autres types d'action : bilan d'ergothérapie, entretiens individuels, observations de terrain, groupes de travail, conception de dispositifs pratiques d'affilage des lames de sécateurs, formations...

Interventions TMS

- Formation généraliste sur la connaissance des TMS et de leur prévention
- « Étirements / échauffements » notamment par :
 - des conseils et pratiques d'exercices de renforcement musculaire et de méthodes de récupération ;
 - présentation des gestes et postures adaptés pour la conduite et le port de charges...

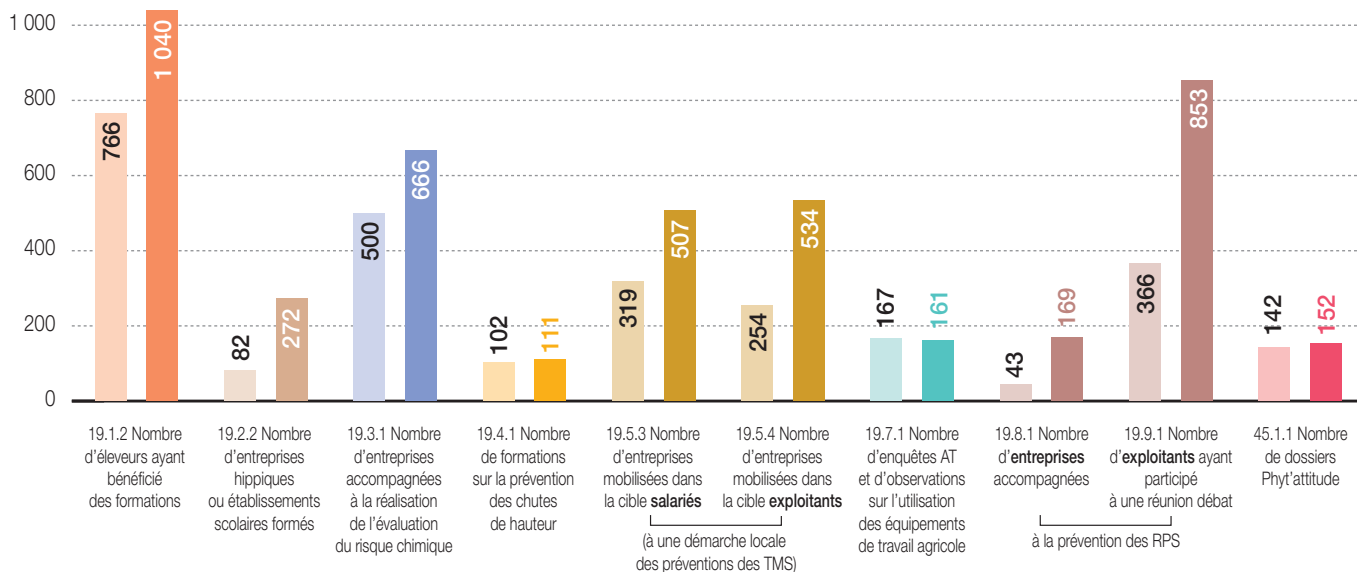
Études

- Surveillance médicale approfondie des salariés d'une entreprise exposés à des agents chimiques dangereux : consultations de pathologies professionnelles, bio-métrie, études et recherches ...
- Étude toxicologique (mesures d'hydrocarbures lourds aromatiques sur opérateur et mesures de cuivre, analyse de danger de certains produits...)
- Étude sur le câble synthétique en Travaux Forestiers
- Évaluation du risque chimique (expertises toxicologiques, expositions individuelles...)

Pilotage et suivi de l'activité SST

Par Isabelle Vanicek, chargée de mission du DEP, DSST, CCMSA

L'année 2018 est la troisième année de déploiement du Plan Santé Sécurité au Travail en agriculture. La MSA a tenu ses engagements pour 2018 puisque 9 objectifs sur 10 ont été atteints, et le plus souvent dépassés.



Cible 2018 Indicateurs COG/CPG

- Risque animal bovin
- Risque animal hippique
- Risque chimique
- Priorité chutes de hauteur
- Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)
- Priorité machine
- Risques psychosociaux
- Phyt'attitude

LES CAISSES ULTRAMARINES

CAISSES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ SOCIALE (CGSS) ET CAISSE DE SÉCURITÉ SOCIALE (CSS)

Activité et actions menées dans les départements d'Outre-Mer

La prévention auprès des exploitants agricoles dans les départements d'Outre-Mer

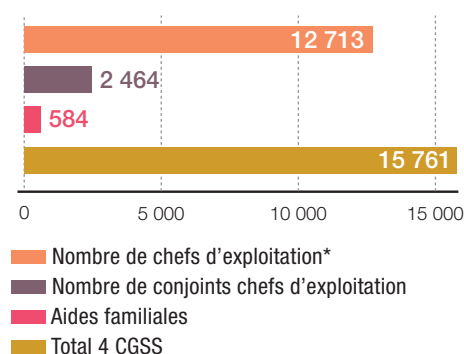
Le dispositif de prévention des risques professionnels concernant les exploitants des quatre départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane) est mis en œuvre depuis 2006.

En 2018, l'effectif théorique des préventeurs dédié aux 4 CGSS est de 3 ETP.

L'effectif théorique des médecins du travail dédié aux 4 CGSS est de 0,3 ETP.

Les tableaux d'activité des 4 CGSS

Population agricole suivie

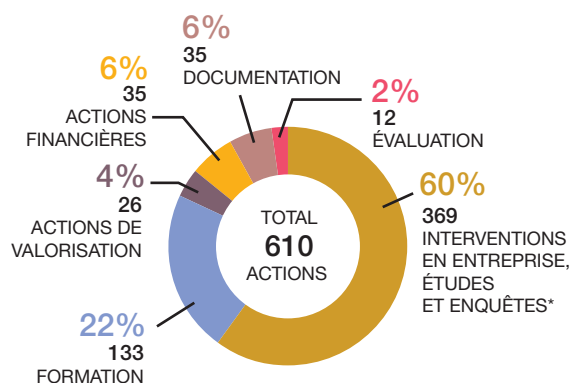


* Dont 373 nouveaux installés

Source : rapports d'activité 2018 des CGSS Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane

Les 4 CGSS ont prioritairement travaillé en nombre de jours sur les troubles musculo-squelettiques (29%), sur le risque animal « Bovin lait - Bovin viande » (23%) et sur le risque chimique (19%).

Les actions de prévention



* Intervention en entreprise, diagnostic de prévention, analyse de poste, suivi de projet, groupe de travail en entreprise, conseil technique, étude, enquêtes
Source : rapports d'activité 2018 des CGSS Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane

Les 4 CGSS ont décliné prioritairement leur offre de prévention en direction des exploitants des filières cultures et élevage.

Un nouvel entrant dans le Bilan SST 2018... Mayotte (CSS)

La MSA d'Armorique gère la protection sociale des mahorais depuis 2015. Progressivement, le régime agricole se met en place dans le cadre des différents risques à prendre en charge.

Dans ce contexte, des actions concrètes de prévention des risques professionnels ont été déployées sur le terrain afin d'aller au plus près des populations locales.

En 2018, le service prévention des risques professionnels (PRP) d'Armorique a mis l'accent sur le secourisme et

la prévention du risque chimique : deux conseillers en prévention sont intervenus pour animer une formation initiale en secourisme pour les membres de la commission MSA au niveau local et quatre réunions de sensibilisation au secourisme ont été organisées auprès des populations avec l'aide d'un interprète ce qui a permis de toucher une cinquantaine de personnes.

Le service PRP est également intervenu en partenariat avec le groupe Ecophyto local sur la prévention du risque chimique.

Exemples d'actions locales menées par les CGSS

Martinique

Actions sur les agents chimiques dangereux CMR

La brochure « Utilisation des produits phytosanitaires en agriculture tropicale » (ED 870 INRS) a été actualisée et publiée en 2018. Ces mesures de prévention sont développées lors de la formation au Certiphyto.

Agir sur la prévention des risques professionnels dans la filière hippique auprès des professionnels de la filière

L'activité hippique en Martinique tend à se développer notamment en raison des courses de chevaux de plus en plus nombreuses. En 2018, a été réalisée une mesure d'exposition aux poussières dues au sable (de silice cristalline, cancérigène contenant de la cristobalite) utilisées pour la piste d'apprentissage.

Guyane

Seconde édition de l'opération « Novembre vert »

Novembre vert 2018 a permis d'établir un bilan de santé des agriculteurs et de leurs conjoints et d'observer les liens entre l'apparition de problèmes sanitaires et les conditions de travail inhérentes à ce secteur. Ce bilan a permis de définir les priorités de prévention, et contribuer à la mise en place de programmes de formation dédiés notamment, aux risques accidentels et à l'usage de produits phytosanitaires.

Faire connaître le volet prévention en SST

Intervention auprès des exploitants et futurs exploitants (Formation CAPTAV - Certificat de compétence pour le transport d'animaux vivants, Stage Préparatoire à l'Installation).

Actions de valorisation

- Participation au salon de l'agriculture organisé par la MFR de Mana.
- Réalisation de l'agenda de la prévention 2019.

Guadeloupe

Enseignement en SST

Signature de la convention DAAF - CGSS - Education nationale au titre de l'enseignement santé sécurité au travail dans les filières agricoles.

Réunion

Poursuite de la participation au challenge EPI DOM avec Qualitropic

La CGSS a poursuivi sa participation au challenge EPI DOM piloté par le pôle de compétitivité Qualitropic.

En 2018, le comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises pour élaborer le cahier des charges de la consultation des fabricants d'EPI, puis pour évaluer les réponses reçues. La première phase d'élaboration des prototypes par les candidats retenus a également démarré.

Mise en œuvre de la convention de partenariat avec la DAAF et la DIECCTE pour la SST dans l'enseignement public et privé agricole

Deux journées de rencontres des maîtres de stage recevant des jeunes de l'enseignement agricole sur leur exploitation ont été organisées. Ces journées avaient pour objectifs :

- d'informer les maîtres de stage sur leurs obligations vis-à-vis de l'accueil des jeunes,
- de présenter les fiches SST de la MSA susceptibles d'être utilisées par les stagiaires,
- d'effectuer un rappel sur les dérogations pour travaux dangereux.

Interventions dans les stages préparatoires à l'installation

Reconduction des interventions d'une demi-journée auprès des futurs exploitants agricoles dans le cadre des stages organisés par la Chambre d'Agriculture. Près de 70 futurs exploitants agricoles ont été rencontrés en 2018.

PROMOTION DES ACTIONS

Valorisation et promotion des politiques sociales

Par **Elodie Prince-Bianchi**, responsable du service promotion des politiques sociales, CCMSA

Preventica

L'année 2018 a marqué la confirmation du retour de la MSA à PREVENTICA, salon de référence des professionnels de la prévention des risques des principaux secteurs d'activité.

La MSA a participé aux éditions de Lyon en mai et de Bordeaux en octobre avec comme objectifs de se faire connaître comme un acteur majeur de la SST en agriculture et de présenter une sélection d'offres SST de la région « transférables » à d'autres secteurs.

Les experts des MSA participantes ont animé des conférences thématiques avec, au total, plus de 700 participants sur les

2 éditions ; parmi les thèmes abordés celui qui a rencontré le plus de succès sur les 2 éditions était consacré aux RPS.

La MSA a également participé à des conférences interrégionales telles que les travaux en hauteur et le risque chimique.

Au total, le stand de Lyon a accueilli 160 visiteurs dont 46% de professionnels de la SST et celui de Bordeaux 144 visiteurs dont 68% de professionnels de la SST.

La participation de la MSA à Préventica se poursuivra en 2019 à Marseille.

2

ÉDITIONS

700

PARTICIPANTS

AUX CONFÉRENCES

300

VISITEURS

SUR LES STANDS

Conception d'animations « prévention primaire »

Le Département Valorisation des Politiques Sociales et des experts de la Direction de la Santé Sécurité au Travail ont travaillé de concert sur la conception d'animations consacrées à la prévention primaire : supprimer le risque le plus en amont possible lors de l'acquisition d'un robot ou de l'utilisation d'une désileuse et d'un pulvérisateur.

Très diversifiées dans leur forme (quiz, réalité virtuelle, panneau magnétique, bande dessinée, vidéo, etc.), l'objectif pédagogique de ces animations est d'accompagner nos adhérents dans l'identification des risques puis la recherche de solutions de prévention dans des situations à risque : bourrage de la désileuse, montée et descente d'un tas d'ensilage,

descente de tracteur, remplissage du pulvérisateur, traitement d'une parcelle et enfin achat d'un robot.

Ces animations créées en 2018 seront promues à l'occasion du Sima 2019 puis déployées dans tout le réseau MSA pour être utilisées par ses préventeurs lors d'événements ou de formations en région.

Nouveau site documentaire SST

OBJECTIFS À FIN 2019

30 000

VISITEURS DU SITE

3 500

ABONNÉS

À LA NEWSLETTER

Caisse centrale et MSA régionales ont travaillé en 2018 à la refonte du site documentaire SST de la MSA (ssa.msa.fr) avec une double ambition : améliorer les fonctionnalités de recherche du site et centraliser l'ensemble des documents nationaux et régionaux SST de la MSA.

Des entrées par filières (bois, coopérative, culture, élevage...), par risques (biologiques, chimiques, de chute, machines...) et par mots clés facilitent la recherche de documents par les internautes ; les documents peuvent ensuite être téléchargés gratuitement.

Outre la diversité des documents (études, documents techniques, brochures d'information...) le site propose également des vidéos thématiques et des actualités : salons, congrès, formations, informations réglementaires... qui sont mises à jour très régulièrement.

Enfin une newsletter mensuelle permet aux abonnés de rester informés des dernières publications et actualités.



Avec le ssa.msa.fr,
trouvez toute l'actu SST
dont vous avez besoin

Le site Internet SSA de la MSA, c'est l'assurance :

- d'avoir accès rapidement aux supports SST les plus complets,
- d'avoir des informations fiables et actualisées,
- d'être au courant de l'actu et des nouveautés.

ssa.msa.fr, la bibliothèque en ligne
de la prévention agricole



www.ssa.msa.fr



L'essentiel & plus encore

La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles.

Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins et les infirmiers du travail sont là pour vous aider à trouver des solutions de prévention adaptées à votre situation.



ssa.msa.fr

**La bibliothèque en ligne
de la prévention agricole**



L'essentiel & plus encore